

ATTESTATION

Je soussigné Alain DUBREUCQ, Maire, atteste :

- avoir fait procéder à l'affichage de l'avis de consultation du public concernant la demande d'exploitation d'une usine d'enrobés à chaud qui sera située Avenue de la Fosse 13 sur le territoire de Sains-en-Gohelle;
- à laisser à disposition du public le dossier y référant.

Fait à Sains-en-Gohelle, le 15 février 2021

Délivrée à toutes fins utiles et faire valoir ce que de droit,

Alain DUBREUCQ,

Maire de Sains-en-Gohelle

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Objet: Avis sur le projet d'exploitation d'une usine d'enrobés

Délibération 2021-44

Acte rendu exécutoire après dépôt en souspréfecture

Extrait du registre des délibérations Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du trente-et-un mars deux mille vingt et un.

PRESENTS: M. Alain DUBREUCQ, Maire, M. Jean HAPPIETTE, M. Philippe DUCARIN, Mme Martine HAUSPIEZ, Mme Christelle CZECH, M. Dimitri RABEHI, Mme Véronique VOLCKAERT, Mme Annie CARLUS, Mme Dominique CAVIGNAUX, Mme Dorise TRANAIN, M. Bruno FIEVET, M. Rémi FOMBELLE, M. Maurice DEBAY, Mme Georgia LAURIER, M. Marcel MARQUETTE, Mme Daisy AZZIA, M. Laurent DUBOIS, Mme Isabelle DELCOURT, Mme Alexandra DEHOUCK, M. Mickaël RONIAUX, M. Jean-Jacques CAPELLE, Mme Joëlle PLUCHART, M. Joël GREVET, M. Michel STACKOWIAK.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR: M. Rodolphe GRADISNIK (à M. HAPPIETTE), M. Christophe LESUR (à Mme CZECH), Mme Cathy AVIEZ (à M. DUBREUCQ), M. Jean-Pascal OPIGEZ (à Mme CARLUS), M. Bernard RZEPA (à M. CAPELLE).

M. Rémi FOMBELLE a été désigné Secrétaire de séance.

Conseillers municipaux en exercice : 29
Conseillers municipaux présents : 24
Conseillers municipaux ayant donné procuration : 05

Vu la demande déposée par la S.A.S ARTOIS ENROBES en vue de l'enregistrement d'une usine d'enrobés sur la commune de SAINS-EN-GOHELLE, Avenue de la Fosse 13,

Vu l'avis initial formulé par le Conseil Municipal en sa séance du 25 février 2021,

Vu les résultats de la consultation citoyenne au sujet du changement de lieu d'activité de cette usine, à savoir : 704 voix contre et 54 voix pour,

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet d'exploitation d'une usine d'enrobés sur la commune de SAINS-EN-GOHELLE suite aux résultats de la consultation citoyenne. Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-16 du 25 février 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.





Ainsi fait et délibéré Pour extrait conforme Le Maire, Alain DUBREUCQ



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Objet: Avis sur le projet d'exploitation d'une usine d'enrobés à chaud

Délibération 2021-16

Acte rendu exécutoire après dépôt en souspréfecture Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

ID: 062-216207373-20210215-2021_16_1-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du dix-sept février deux mille vingt et un.

PRESENTS: M. Alain DUBREUCQ, Maire, M. Jean HAPPIETTE, M. Philippe DUCARIN, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Rodolphe GRADISNIK, M. Dimitri RABEHI, Mme Véronique VOLCKAERT, Mme Dominique CAVIGNAUX, Mme Dorise TRANAIN, Mme Annie CARLUS, M. Bruno FIEVET, M. Rémi FOMBELLE, M. Christophe LESUR, Mme Cathy AVIEZ, M. Maurice DEBAY, Mme Georgia LAURIER, Mme Daisy AZZIA, M. Laurent DUBOIS, Mme Isabelle DELCOURT, M. Jean-Pascal OPIGEZ, M. Jean-Jacques CAPELLE, M. Bernard RZEPA, M. Joël GREVET, M. Michel STACKOWIAK.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR: Mme Christelle CZECH (à M. Alain DUBREUCQ), M. Marcel MARQUETTE (à Mme Véronique VOLCKAERT), Mme Alexandra DEHOUCK (à M. Jean HAPPIETTE), M. Bernard RZEPA (à M. Jean-Jacques CAPELLE).

ABSENTS: Mme Joëlle PLUCHART.

M. Rémi FOMBELLE a été désigné Secrétaire de séance.

Conseillers municipaux en exercice : 29
Conseillers municipaux présents : 24
Conseillers municipaux ayant donné procuration : 04

La S.A.S PAS-DE-CALAIS ENROBES, dont le siège social est situé 720, rue Louis Breguet à CALAIS, a présenté une demande en vue de l'enregistrement d'une usine d'enrobés à chaud sur la commune de SAINS-EN-GOHELLE, Avenue de la Fosse 13. Cette demande sera soumise à la consultation du public entre le 8 mars et le 8 avril 2021 et le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet. La société PAS-DE-CALAIS ENROBES est une filiale détenue intégralement par le groupe EUROVIA. Elle affectera sept employés sur le site de SAINS-EN-GOHELLE, en CDI et à temps plein, qualifiés pour la conduite de ce type d'exploitation. Un délégué Qualité, Prévention et Environnement sera affecté au suivi de ce site et supervisera les systèmes de management de la prévention et de l'environnement qui seront mis en place dès que l'usine sera en exploitation. L'ensemble du personnel effectuera des cessions de formation régulières destinées à le former et le sensibiliser aux exigences du métier. Dans la région Hauts-de-France, le groupe EUROVIA produit près de 5 millions de tonnes de matériaux par an au sein d'une trentaine d'unités industrielles, et produit au total près de 1,5 millions de tonnes d'enrobés par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité sur le projet d'exploitation d'une usine d'enrobés à chaud sur la commune.

Pour : 24 Contre : 04 Abstentions : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme Le Maire, Alain DUBREUCO





RESULTAT DE L'AVIS DE LA POPULATION Projet de déménagement de la Centrale d'Enrobés

Dépouillement réalisé le Vendredi 2 Avril 2021 – 16h45 en Mairie en présence d'élus et de techniciens de la Ville

Nombre de bulletins déposés (sur 2800 bulletins distribués)	Nombre de Personnes dans les Foyers	OUI POUR LE PROJET	NON POUR LE PROJET
351	758	54 voix	704 voix
12,54 %	Х	7,12 %	92,88 %

Les bulletins sont disponibles en Mairie sur demande au Pôle « Service à la Population » servicealapopulation@sains-en-gohelle.fr — Tél. : 03 21 44 94 00

> Le Maire de SAINS en GOHELLE Alain DUBRIEUCQ

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE (8) DE SAINS EN GOHELLE (62114)

(Consultation Du Puislic)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif: au projet d'exploiter une mai située Avenue de la Fosse 13 - 621	ne d'ensobré à chaud 4 sains en Gomelle

id. 1051. - BERGER-LEVRAULT, NANCY (B). - A143,1-10.

heures
Le à à heures à
· Italiation: asser
OBSERVATIONS DE M. PIMET: Herré: Non à culte installation: assez
his and dirives of petals trayon the a chand.
Lis and dirves du pettals travailles à chand. Nos roules, nos poumon etans du nes cufauls resquent deja asseg
avec le trafit existant.
Pour cons nous eneare consonner des ligitanes de vas fairdins ance une
1 1/1 and coartend on Mirelevicement our contraction
prigit disastreux; Souhs en Grobelle n'en a pas besøte.
Le 15 trais 7021. Clesend as de Mª BOIS + LESERT + THUMEREL.
plyand as de M" BDIS + LESERT + THUMEREL.
Ces usines sont cuitiquees y pointées du doigh sustant la territaire
from cues.
20 1 20 30 com marker of Sorlie Glin no or
220000 0 00 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
001 - 001 0 100 1 1000 1
lie Vie of a siller Color VO: Color
necessor de plus importante les regets anto controles, ils ne vont pos domes des-
les ruets anto contrôles, ils ne vont pos domes des-
documents qui leurs servial provoilles.
West do a see all and the see all the
morromants, services
Newson of mecassos "level" limporper (es.
Uniquema anche Creation d'engoloris

les odeus de bitume seront limitées at les habitations. relationement cloriques also points & enission. or actuellement par les riverous de Tentes as usines en france. la concertation est limité aux commes limitroples produ jas à un rayon de 4 km ourton du site · Barlin, home Doen Desimnes, Mongante: de est tres restrent l'enquelle est faite durant les 4 Week- ends de confinement Vous ne lousserant pas s'intaller rue usene empirormer nos enfonto, mos temos mons no la cherons Le 15 mars 2001 Observations de Mme Thumerel Auctey La non-information de la mairie de Souis en Gohelle m'amore à me poser des questions sur ce projet, dont la demande d'implantation tombe dons ce contexte soniteur parhiulier aux courre feu et confinement le uxelz-end. Après lecture du dossier de demade d'enregistrement du projet, plusieurs points m interpelled la frequence des comions, 1 auto controle de l'entropnise concorport les fumers rejeters, la proximité aux les 2 habitations en ras de torrain ainsi qu'aire la quinzaine d'écoles des 2 communes aubisinantes, la corde, la stades, les collèges : la non-implentation

cette centrale permettra le dementellement Tautres sites sont au mousimem les populations Observation de Maghesovier Emmanulle Je suis contre le projet et l'implontato de l'usine d'enrobés ai doit voir le sur à sains en aphalle prochainement es raisons solucitos: assèrees serve et affactue trop mécanue oximité aux les maisons (perte financière sur la voileur ex proximité avec l'environement soit estimes per de simular informatione polluo de nos teres el de l'aire. · d'informats de la maurie de Sains es Observations do M' SEMAIN Anthony Si le projet est un transfert renoura Usine Artois Empobés qui devient : Pa

actuellement Antois ennobes doit fans à peu près · lage 2 Su l'empemble du site près de 12 150 m² d'espaces verts... PROBLÈME en pièce jointe mol9/1.3 sol on mous parle de d'environ 11 110 m² d'espaces. verb offactives? réponse -> NC des adeus de bitume « d' encobés serant limités à les habitations Relativement éloignées des points d'émissions · Pièce jointe N°6 / Chapitre II: Implantation « aménagement « L'Osime d'eurobés sera distante de plus de 100 m des premières habitations: Mas seu le plan de Masse du projet (P5 m°3) 2 habitations sont collèes auc site. Paule t-on de los m de site ou de la cheminere dales ce cas la Ja également des douves quant à l'auvoienveillance Je m'interroge seu le fait que le moire d'Hercin me soit pas au covoant de ce paoj et alors que sa commune est limitrophe à l'essine Peut-on avoir une réunion d'information Rapidement pour expliquer le projet à la population absentions de Ma Didien Lion. Je lue joins aux personnes apant his les observations fré-cities jet sais tout à fort de leurs aus et le rajourerais le fait que mos maisons perdraient de la consider de la faire la faire la faire de la fair beautaup de persennes d'verin d'installer dans Mohre commune de Sains en-Gahelle co Missue celles limitrophes! Ce serait dominaje d'avoir une velle que ressemblant à une

zone moustrielle à semercer le Maire d

ghace a qui fai appris ce projet que doterait de 2014. Je d'enlere le manque d'informations aux l'ainsois Je suis enticrement contre ce projet que micha aux Sammienes environnantes Laine Herry Bourguy - Sux combolle closes Bishen Mazingasto Doubly selon la vitesse et la direction des vents all niverse : Sanitaires alfactives vegetation impactee donc oinemaire aux dépréciation de marché immobilier Attention aux écoles espoces verts à proximité a vol d'orseau de cette possible ou poi centrale d'eurobei d'emallition des routes relignet à la roca suite our passages intensif des comions. Observation. M. ALMERAS (SAirs en 60 HOLES) Bonjan, Je suis contre le developpement de l'entre emote à chand en effet, si alle ci existe de ja sour de veloppement et le fort cout de modernisation estréalio from produce plus le va et ment de comique comme dans avois aux une societé de Boton. Tres poluante, ala no semble pas a propos, que d'agrander une telle essine : Suitant que nous effots de Cartono mossive et conceregéne et Vanni en caractore inétant de vois equinates. Ami le Benjopupeine produit par la Lamine ent chairement recomming an CIMRS come concerégéne Or on sait que le contrôle des usives et voiele à ja des expels pays et mendats jer eux pres dono au controleur juble Me sousignée Madame Borby Patricia Gerale de la SARI SOB déclare être pour l'USINE d'ENROBES. JE SOUCS GNEEN BEALMONT Macoure, the contre de CETTE USINE ARTOIS ENROBES DEXANUSANCES DES ROTATIONS CAMIONS MA MASON AVEJIHABITE DEVANTCISTIRE ENTREPRISE CERA DÉVALUÉE COT D'AVRAIS DUMALALAREVENDRE AUPRIX ESTÉMÉ 10 20-3-21 50 RUE CORNEILLE SAINSENGOHEILE IMA DECROIX ANDRÉ MON VOISIN NON A GACENTRALE Je soussigné Ma Joël BERTY - Co gérant de la Surl SDB et sous traitait pour la centrale "ARTOICENROBES", habitant sains, déclare être Favorable pour la construction de la nouvelle centrale (remplacant l'autre). Ne pas oublier que le macadam équipant nos routes vient de "BRTDIS ENADBES" en avature la centrale existe depuis 40 ans 1 Les gens venlent une voirie. en bon état mais que l'enrobé vienne de chine;) AD 19103/21 le Soussigne Di Foirer J. Christophe Sous broutant de lutois envolves déclare elle pour la Ronovation de arrois: envolves delle 20/03/21. Le sourigné Mme GAABAAZ Honnie foit Advair centre que mon mari Atanis GRABARZ contre le projet & de l'intallation de l'usine Metais embés per de l'ancienne foure 13. Tom 22 vie Vol Mous ne voulons par de cette jolution. 19. mars 2021 Hellfechtary

Many of MOERIKERKE Blave Sidon Shi Je soussignée Me Legrand Odile déclare être contre à rendeuction de la rouvelle usine d'encobée. Le 12/03/2021 Lejsour De sauxignée Madama PONT Madeline éleitare être contre la construction de la nouvelle usino Le 19/03/7021 214 Am F. Allerrand Ladare the office a Pundalia de Saussigne Hewalssah Hichelo demenant frue di Bretagne que je ne suis pas Savorable à l'implantation de l'usine d'ensobage rénée d'autre enchait boin des habitations je ne veux maire accepte cela beaucoup de gens partiront Les deuce Christian Giorn demonant 211.
Répidence Carent de Care être offoré à l'embellation de l'unique d'emploi. Le 11/03 2001.

Je sousiani 2tre contre GANCARI Stephan

Je sourigue 1. GPIN Bornord Demensiont achille the Cartre Memphantartion de f'Ulime Cause Octen- et Comions selom la Mariode Tournant Tres Tot was 5H ou Matin sourigné de copin jacquelie Pinglantation de Prisine belle GROWIER Je soussigné M'MARCARD Invient être contre vsing Je soussignée elom Vaneappel Lucienne être contre l'imploition de l'usine près de la forse 13 le sousigné In HERRAST Feedmand, demen as 10 rue des Canajera à Salvi-a être faroschement oppsé à l'avelle usine d'enrobé prévu

1 met
LECCERCIO Mane Manie Manie Car muisances la
EL, rue de Mormandie contre con muisances l'int
of the work
1. sousignae Hachala ghaldere !
Le projet d'implantation de cette usine prante de
le projet d'implantation de cette une projet de cette une projet d'implantation de cette une projet de cette une projet de cette une projet d'implantation d
Musances (brit odeur falls
je soussigne n'i l'emour Dominique Sous Inglant de
de sousière n'i l'emoure Donnander Canadaluser
de artais enrobe
Je sousigné Mr Dubois Vincent sous traitant.
Je sousigné Mr Dubois Vincent sous montation d'Artois Enrobé être Favorable à l'implantation
de la nouvelle usine.
ELC 10 1120
De Deussigne Mr Freddy GOZOZ
Je seussigne classical trastile le sant
Halitant proces eles Hartitations
renotablation / for multilude de comme
odeurs passage to de fait que le rectur
· Park tenia Compre
et très blatile
To the second se
OF / EROY Place chartene
Se soussigner I l'applantation
Jas an Desaccord
de la nouvelle voine 10/10
The state of the s
The second secon

3		
	Je Soussiani Hadam III	
	De Jadama Vall	
	Dessacord avec l'implantique etre en	
	denzobe doec l'implantation de l'ice en	
	1 De Pilon	
	CANTER	
8•8		
· ·		
· e	No Mousignée. Charles	
	pas d'acomos	
by	Il fusing the four & sual Double the suis	
1	is usine d'entobé mantation de	
·		
· · ·	9.01	
	Residend	
	à l'imple l'A Rue Racine le mais	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	l'implantation de m'oppose de l'	
-	un deale de cette resine analement	
	to that a deja dage impondant al l'agenere	
	no me a dange neces	
-	The state of the s	
	THE HEART CE	
	THE STATE OF THE S	
	Je Sougein	
· · · · · ·	declare ad nee BOURDREZ Manis 1) "	
	d'unique de la Forsal d'insolandel	
	a unique de la Fosse 13. Projet d'implantation	
* * .	(max)	Žź
_		
	etre Lane de Delène J. Com. 1.0	
<u> </u>	The fair of the Titue J. Com. 1. C	
	The four cotte name They dictore	
	ette fair. cette maurel controle	
<u> </u>	Re bourignes 11	
	à la courte de la de clare être la confle	
	son emploi (unite de cette centrale pou la preservation de	
	moure de a extraento	

*	à heure	35
Le) i
Le délal d'enquête étant expiré,	,	, déclare clos le présent registre
Le délal d'enquete était sapa-	blic pendant	iours consécutifs,
soussigné, ———	dont	1 3.
a été mis à la disposition du pu	blic pendant —	
a 5.5	au	
	àheures	
heures	a	
de	à heures	
deheures		
	5	
Les observations ont été co	nsignées au registre par	
pages nos à	lettres ou notes écrites qui	sont annexées au présent registre
pages nos à	lettres ou notes écrites qui	sont annexées au présent registre
pages nos à	lettres ou notes écrites qui	sont annexées au présent registre
pages nos à	lettres ou notes écrites qui	sont annexées au présent registre
en outre, j'ai reçu	lettres ou notes écrites qui	sont annexées au présent registre
en outre, j'ai reçu	lettres ou notes écrites qui	sont annexées au présent registre
En outre, j'ai reçu 1. – Lettre en date du 2. – Lettre en date du	lettres ou notes écrites qui	sont annexées au présent registre
En outre, j'ai reçu 1. – Lettre en date du 2. – Lettre en date du	lettres ou notes écrites qui	sont annexées au présent registre
En outre, j'ai reçu 1. – Lettre en date du 2. – Lettre en date du	lettres ou notes écrites qui de M de M de M	sont annexées au présent registre
En outre, j'ai reçu 1. – Lettre en date du 2. – Lettre en date du	lettres ou notes écrites qui de M de M de M	sont annexées au présent registre :
En outre, j'ai reçu 1. – Lettre en date du 2. – Lettre en date du	lettres ou notes écrites qui	sont annexées au présent registre :

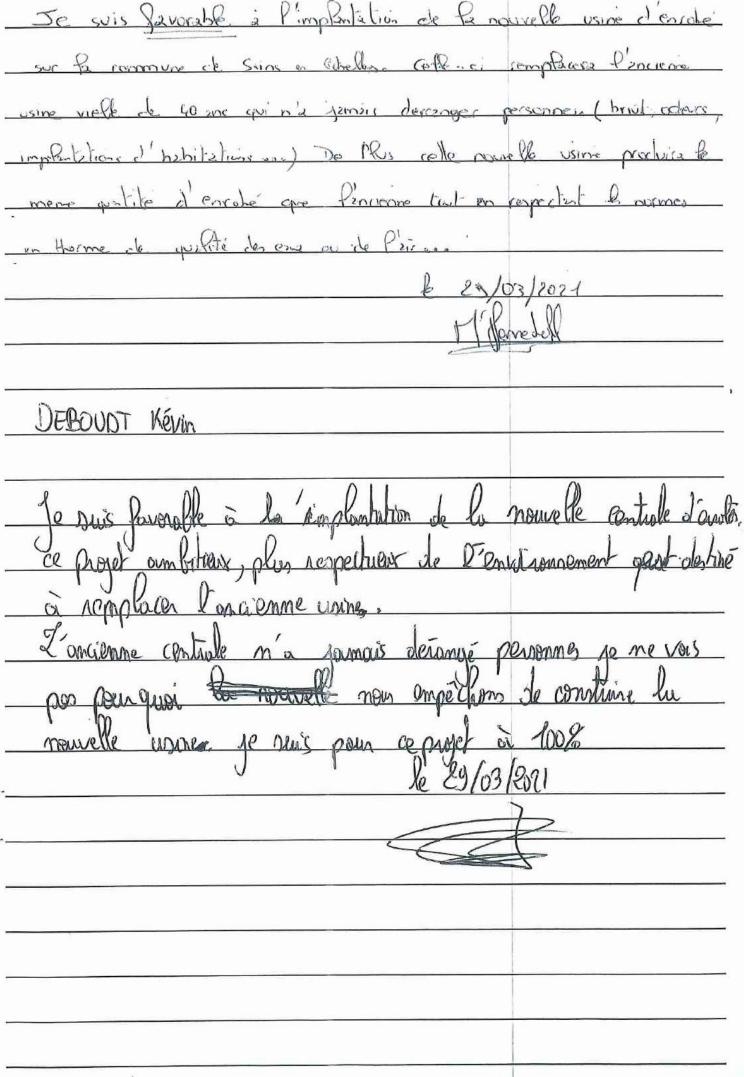
Migni LA LID AINE Gineth m ntation de cette Jusin qui 17 Jesthuer Jase ses micisances Kesidomik à la cit Je sussigne La Plaince Daniel l'implantation de l'useire avaisinate Se peuse que l'ensemble des Ratifait CONTRE extig usspré Executar con en generale e encs some di 20550 elya environ GDANS

		19
	Le présent registre ainsi que les	*
	qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le	
	à M	— plèces
	a IVI.	
	(Voir mention de clôture en page 16)	
*	page 16)	
ta'o	*	
100		9.5
200		3
	CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	55\$15
63	SCHMINSSAIRE ENQUÊTEUR	
	- recommend	1 .
	Nous de la menia	1
	- Hour eshamon and a encur	
		enont
	la company de la	Men
	a implantations	ace
	- Codice	
113	monr.	
	MR DAT -	
3.0	Tell et	1 Carlie
		1
	10	LOC
-		
-	e com :	
	Course Co Da ECG Didies Declar	
-	The state of the s	che
	quiest preus Airance de Centre 13 d'enrot	y
	The de la terre 13	Ex
	et de luisances Sources polleition d	<u> </u>
₹	et do Sob. Passage de Comportation of	Car.
	the commons in and	-1000
Ð	MR DREED TO	à i
•	The DRECG Delia	_(174
		- 41()
		_ \(\bullet \)
		= 1
102.8		<u> </u>
-		2
		₹\
	·	£

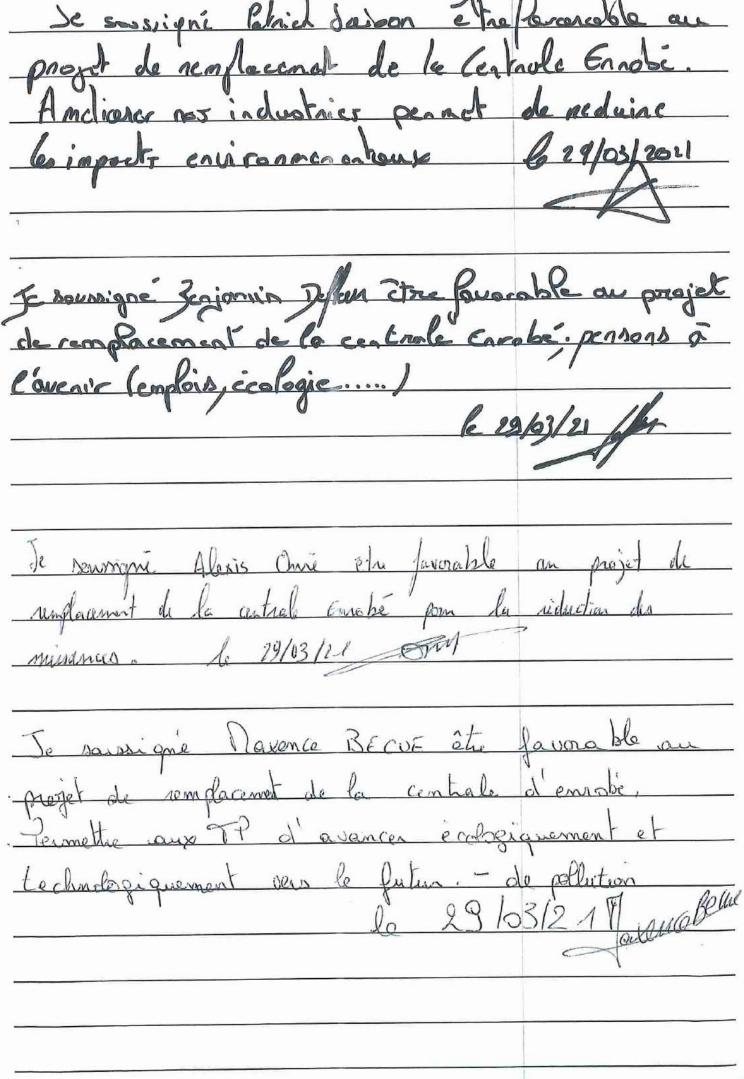
Je soussigné NR KIZKUSKI DAVID être favorable à la refocalisation de l'usine d'enrobés, pensons a l'avenir et à l'emplois FAIT le 26/03/2021 de Sains en Golle Souh De soussigne M'TARNOWSKI Gregory etre Favorable à la relocalisation de Plusine Fait le 26/63/2021 Te somigné Mr ELOY Alexandre ètre Faranche à la rélocalisation de la centrele d'enrabées de Sorins en Gabelle. Fait le 26/03/2021. To sonkoyer 1. 2008 to Vicas To the favorable à la contraction de ce nouveau porte - Il integre notamment las dornieres technologies existantes enterns de reduction de mensances et sient remplacer le joite en place - Qui plus ett, le modèle se sent sertheux. Fait & 2/03/221.

legrand Seremy 17/10/1579 enrobés laisson construire l'avenir dans celle Periode difficile Jail 29/03/2021 Kanne DEVROE 23/03/2021 Parton l'Avorable à le houseau poste d'ensobré. Priet depris 40 ans = anan problème Deman cela sera idestifie les nouvelles technologies le respect de l'environnement de plus en plus acces. Pensons à l'avenir HOUPLIN FREDERIC 29/03/2021 Le projet ambiteur de mouelle rune est destine tant siemplement à somplacer l'usus actuelle afin de maitriser devatige le emissa seraes et décties (que meller!) et diminuer la consommation energetique, et permette de recycles des mateices JE SUIS FRUOZFISTE A CE PROJET! _ (m' et ce par lair du limps...) WION Willy le 29/03/2021 Jesuis favarable à ce projet qui un permettre d'améliorer une usine vieille de 40 ans. De plus, ayant habité plus de 10 ans sur la rue Racine, je nai jameis été dérangé par cette usine.

LALOY Arnoud 29 mar 611
Je suis Favorable de l'emplantation de la
nouvelle centrale d'enrobage qui permettra de
lemplace l'ancienne voine, vieille de 40 ans.
1 .
Fruchant claude
je seus Soonable à ce projet cette centrale seus dotai den dernière lemnologies et seus respectueure de l'enimonement; je travaille depuis 28 ans dons les escabés et je seus en pleine Jorme, donc le soutiens Interment co projet
Termologies et seus respectueur de l'eninonement; je travoille
depuis 28 ons dons les endes et je reis en plane forme don
je soutiens Portement co grajet
Fait le 23 3.621
CEpard Lygomeles.
Rejusa de Renjecenst al une Cutale Vieille de
plus de 40 ans por une usine l'hamoderne, dotée des
divisies technologie, Rajutisus de Mariant, caju de de
Recyler out une meptie. Implie absentée
par le mononces diffusés un jamanere su les Réacie Soudings.
Je suis favorable a les la four le
PRojet
le 29/03/2021
Who



Mallier Bortel Je suis favorable à ce dossier. Améliarer mosiudustries existantes nous parmet d'anilioner notre impact environnement et de réduire des misances existantes. Ce type déactivité permet aussi de fiire vivre uos commerces et nos restaurants à proxime Ve. DEFRANCE Renound Je sens Facarath à l'implantation de la nouvelle Contrale Newto Sun la Commune de ST en Chaelle implante (qui sera) sur le meme sité il fint prisure les employes et punquoi pas cien Ble ferber employe. Vancience antibe ma famois · disampé les silverin le 19/03/2021



Je soussigni FLAHOU Isplay, seis favorable à la nouvelle certiale d'enrabés, dans le but de réduines les nuissances ainsi qu'antélisses le codre de vie local. [nouvelle installation vent due nouvelles normes environnementales, et également une meilleure maintenance des vairies ! Je soussigne HEQUET Gerard the farmable à la construction d'une nouvelle centrale d'enroties. Il faut comprendre que l'on semplace, seu le même toncin, une industice qui a plus de 40 ans par une centrale équipée des dernières technologies. Cela permet d'améliarer l'empact sur l'environnement et de diminuer les ruisvences existentes. - Se Suniago BANCE CHRISTOPHE suis favorelle à la Combinedia d'une Nauche contrale d'enolis. L'environnet at L'évolupie ne persont the Un Refin de Progris - lette Nouvelle Lenhale pennettins de neuge les encour plus Nos Hateriaire Routies. . Se soutieté Vraiment que ce poset a toutisse continuent à la folpelle propriée - le 200 63 kors To Sauxigore MICARON GRANCK jo tais poen la Nanvelle centrale d'ensorité je sur blaite voir al migel.

Je soussigne Markel Tuston the provable au projet de rempla cement de la centrale d'enrobé afin de compiluer aux développements de la rigion (emplois, environnements, etc). 4 23/03/21 L'Ecologie et l'environnement ne peuvent être hafus de Progrès. Une Centrale d'envolve' nouvelle genération vont nieux qu'un ancien amortit. Ces noudelles Contrales permettent de recycler les materiaux et donc repordent en grande partie à la course envisonmentate. Je souhaite Voir ce projet aboutit Conformement à la maquette proposée. Leon Jossov-yovo Je sousigné Thomas Viardel être favorable au projet de remplement de la centrale enrobés. Un projet ambitionse, respectueux de l'emmont. et formaelle à l'économie du secteur. Il à agit la d'un remplacement et mon d'une vontion, contrainement à ce que certains essaggent de laire voire...

Je Sousigné Joël Grevet être contre l'implantation d'une nouvelle
Je Sousigné Joël Grevet être contre l'implantation d'une nouvelle usine d'envolvés gur le territoire de la Commune.
font le 300 6312021
To Somersione Herve LeLev. Etra contre l'implantation.
Jo Soussigné Hervé Le Lev Étra contre l'implantation, d'en nouvelle usine d'enrollés sen la tourisoire de la commune, mois oni à en société lagristique fant le 30/3/2021
de la connece, mois our à une société lagristique
part 6 30/3/2021/
Ja sourrepa D'une Rosson étre catre d'implantation.
de l'usive d'enolis
fait le 30/03/2021.
le sousignée Folith GREVET, être contre l'infantation
d'une nouvelle Utipe d'enrebés sur la territoire de la Commune
Fait 6 30/03/21 Du
1000
le soussidace Corolles Christe de contre l'information
d'un pouvolle Usine. d'endés sur l'amidoire de la
Commins
Fait 8, 30/03/21 greenst
Le soussique Persone Marie France être contre l'implantation
d'une mouelle usine d'envolve sule territoire de la Connuce
Le soussique Plevore Marie-Françe être contre l'implantation d'une monde usine d'enrole sule territoire de la Connence Fait le 30.03-2021 Proposit

de sousigné mandel étre contre P'un Pation d'une nouvelle une clandes Du le Teintoire de la Commune de Sains en, achelo fait le 30 3. 2001 Conteste Je Drussigne Helle WILIARD Yo Cande être contre · l'unplant ation d'une nouvelle usine d'envolvés fait le 30/03/2021 4 Willard ic sussigne H Wary Vincent ohe contor l'implantation de la navelle voine d'envotes fuit le 30/03/2021 Je 8005 signée trallet Rolande étre CONTRE L'amplantation d'une nouvelle ensine d'envolvés sur Saines. L'environnement un cornait En coa va scandale écologique = la santé dont il est tant question en a moment, on connaît? ou ou blie peut être? les mui eaux de 9 tou tordre « souvret, offactives re sout pas suffisantes, A 26 / A 21 / R'e nationale (Pensons oux hi prains) Houte à ceux qui ovent proposer cela... Serait-ce défact deade?... Je sossigné Maxime DESBROSSE être POUR co projet. Cette nouvelle usine sera implantée dans l'extension de la zone d'activités de SAINS - mais peut être que contains y préférent un projet de centre logistique (avec des poids lourds qui vont entre / sontin jour et muit/ qui n'apportera nier de plus à la collectivité. Je défends ce projet. Fait le 30/03/221

l'implantation de l'unho d'embre Me soussignée Déphino Piévost attente être CONTRE l'emplantation de l'usine d'envolvé-Fait le 31/03/2021 Je sousiquer Dufotte Cathy atteste etre contre l'implantation de l'usine d'eurolèr Fout le 3/03/2021 ch Jusqu'ere je soussique Dufe se Patrice atteste être Coutre d'implantants de l'exine clemale Fait le 3/103/21 ve 1 Je soussignée M' Lutre atteste être contre l'insplantata Je sourigné Mr. Somelanott Folien, ainsi que ma conjointe Korine Pinck , sommes Atalament contre l'implantation de l'usine d'enrobée à Sais en gobelle Pourquoi forvoiser les interêts Economiques au detriment de la sourté des conciloyons? Notre ville est calme, propre, loin de toute pollution. Nous voulon la garde telle quelle. Fort le 31 Mars 2021

s semons tour router to, don router le soutieus de construction duce centrate Goderne proservant notes environnemen Pairqua Cette potemique - il nemplacer lancienne que a jouil Andre DUPONT - DECROIX Pario lese agisport tant en mon man Qu'aux noms de mes parents DECRO'IX Ondro et DECRO'IX, MARCHE Lucienne, Lomensont = Spins - FD-GOKEUE 48 un Corneillo - Quelo sort les déchets qui mat être réjetés dans l'ai et sourie - 6 que l'ar vo en faire? Compoier cola soffrata til salle mont à la Commune et comment son ten facio la reportition ser ni versed des Cabitants Pourqui cette nouvelle usino est Robotations? A. L. on tenu compto des Rapitations exertantes construites tout de atte eseño? Brugion les Politants et pentout les réversins n'est jamois Connectionce do co publit? Nows now OPPOSONS FORNFILEDENT à la construction using your los motifs suivent. POLLUTION, BRUIT, AUISANCES OFACTIVES, CIRCULATI IN CESSANTE DES CANIONS VENANT CHARGER et REPARTANT CHARGES, EFFONDREDENT DE VIDAOBILIER, ... NON AU PROJET

Bonjan Je M'appelle DEBAY PM: PiBel Non a l'usine d'enRobace, ce materiaux est de mauraire qualité, les Roite Sont Brillante n'absorbe Par L'eau glissante le Novi durin la carleur au Soi on no Voit Rica et on à asser Subit les camions du auteriel, Rate détorné, polution, bruit danger usine à Simplanter en Séberie il ya de la Place. A Elimina de la Surface de La Terre Non au Rojch. Coprojet consiste a remplacer l'ancienne centrale d'envolves quia produt depuis une grasantaine d'années environ 3 millions de honnes sans provognes de grands de bagréments nis à vis des riverains les plus proches. La nouvelle usine encore plus respectueuse des récentes directives environnementales, permettra de maitri sez encore d'avantage les emissions sonores et offactives et également de réduire les amissions de gaz à effet de serre vout en diminuant la consonmation énergétique Ce nouveloutil de travail pourre donc pérennises durablement l'emploi de nombreux salaries dans ce bassin minnes dejà si durement bouche as dernière années. C'est pourquei, j'estime qu'il est essentiel que ce projet ambitieux puisse vois le jour sus ce some de SAINS EN GOHELLE OUI POUR CE PROJET Le 01/04/21 D. MONTERRAT

PO DELOAMBRE EXTE Problems misances Vanille VASEZ De Cory 117 ru Teau Jaures Dins en Ne Voulons pas de até usine. Clubion -> con cer four min, nos en fants, nos pelits en fants gle VASEZ Las d'eurobis a Cotherine Jovanovic de suis Contré ce projet d'usine dans ma commune. T'halite à posinité de l'unine actuelle où l'on sulit déjà eles muisances sonores et objectives, cauxi que Don nombre de camions qui circulent vers cette usine. Certer, ce sora une mine récente mais cheau comp plus agrande et donc beaucon plus de déchete, unisonier sonores et offactives, donc publemes sanitaires et environnementaix. sam from ter sur la réelle de taluation des lieux Sovarovic Jaryline won a la mountle un plantation de d'embies dans la commune, trass prohe des habitations et des communes environnantes; probling pantares environmentant ++ Duglustion des drus immolèliers. Personne me uille obtenue gratuitement synthemister viendre vivre à côté d'une unime d

Soverous Slobodan
contrez lunglantation de atte unine
par des raisons écologiques, santains et
en vuormentales pan mesenfants et
Sevaluation de mostriens??
Sevanguron ac Mos anens i,
LAIBARRE Luguettes
A SOUL DE LA LAND CONTRACTION OF CARTE MANY
san l'avenir de mes anjant, et getits enjants!
Promote acoustic angan.
delate
BIENCOURT Patricia
la qui la mantai de la sauran manta
Je suis favorable à la creation de ce nouveau poste. A'enrobes à Soins en Gatelle.
o enrobes a soins in gonelle.
OUDAL H.
SHAL Maion
Acquereus sen Sons en Gohello, mos emmenageons fin Mar, mous
voudrions savoir sil existe un méranisme de comparation financie
pour la perte de la valeur du bien si l'esine venait à
. , ,
s'implanter?
MICAURENT Pierre Hersia Couping
Est-ce que le plande remise en état est compatible acre
les prientation du PLU?

Ill font mettre les avis despréparatains et de la mainie? seuls les
courniers sont remis dans le dessiers?
Denles les commiers déressés qu'maire et qui propriétaire du terrain concernant
la propositions de remise en état du site après la cessation de l'achiento
Soutsointe au dossien. Le formulaire de demande d'enregistrement demande
d'y spindre l'avis du maine et da proprietaire du terrain. Est ce que
Cos derniers out valides laproposition faite ? (Pas d'information
transces dans la lossier. Attention: Sance suget "wis répatéemis
encas d'abscence de notour dans les 45 30ans après notification
au personne "(conrien endated, 7/12/20220 + 45 = 21/
01/2021) D delai des 455 depassé
-) Concernant les reisonces aux riverais, seules sont identificé ceux
à plus de 100 m, après verification, ne semble pas êtres
pis en compte: - 2 habitations que Conneillo de Saigne enhahelle
-les habitations de la rue Paulhon à Hersin-Coupigny
-les habiteties de la rue de la Fossé 13 à Hersia Compisny
-> A plusieurs reprise il est inteque dans le dassier que les habitations
se traverst à plus de 100 m du praget. El semble queles deux
habitalis moissies de projet situes me Corneille à Sainse, Gabille
ne soient pas prises en compte (habitations interées en limite de
propriété de projet.
-> Concernant les nuisances aux riverains, les habitetions situées
sur la commune voisine - rue Paulhan et de la rue Fosse 13 à
Hersin-Coypigny et situées à moins de 100 m ne sont pas
paise en compte dans le dossier
Ces derniers sont-ils infamé de ce projet?

X Deux plas sont demandis au titre du code de l'environement, ils soit foux nonce que de l'instalation projetée comme demande ou formulaire de la demande - Le plan fourni en pièce jointe n'3 m'indique par l'affectation des constructions et terrains anaisenants. x En page 46 (pdF), il et indiqué qu'il n'y a pasde rejet dons le milier naturel. Ceci extrese information faisse, puisque le poset prinait une infiltration des care de surface dans un basin d'infiltration. De quelles servient les impacts du projet sur la quelité du sol et des carox soutenaires? * le projet previat une impermedialisation de 1, 6 h q sur les 6 Letoux. Considérant la rubique 2.1.5.0 de la nomenelatine des operations soumise à autorisation ou à déclaration en application des ortiles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environement, le dossier demait être sumis à déclarations au titre de la laisser l'au Compare superier à Ma), hors aucune information n'est prem sur ce point. It Le projet evoque des subriques soumire à declaration ICPE, aume information doors le dossiers one devellagre Ces points, qu'en est il? A la demande concerne les 2 ruliques soumes à enregitament (7571-1012517-1cf) counier d'accompagnement achersé au prefet le 08/11/2020. On le donier endrque une autenté Soumis à Declaration (4901-2) et le dossier n'indeque pas si Celte acterite fort l'objet d'une autre demante?

* Vu l'amplum du projet, il dervait faire l'diget d'une demande
de juins de contrure, qu'en est il?
of Normalemon cette demande de permis de contruire me derriant-alle
pas acompagnes la present d'ossier d'enveyatrement?
of Dans le dorsier, à la question "Cumul avec d'autre activités au
paix 7.2 p 10 (PdF), il est cochi mon, ceci est une erreur.
- En effet, dans le dossein il est fait reférence à l'asine
Artous emplées située dans les mêne rue" et qui fabrique déjai
le mêne type de proleit. Curul des muisances.
* Dons la pièces joute nº 19 il est indique que le projet
Entravera une circulation de 76 PL par jour (39+38).
Troffic dentique à celui engendé par l'asine Antas Emolés
située dans les mêne rue Cela signifie donc que le nombre de
Pl Emprentant la rue de Corneille et tronersant la comune de
Sain en Gobelle et Hesia-Coupigne rene multiplit pordeux?
$C \rightarrow D \leftarrow -D \leftarrow D \rightarrow $
Ce projet ne se sulutitue pas à l'usine Artais Emolés,
il y aux donc un commel des cectentes et du tropie des
Paid Court
+ Mr et Nme Betrémieux Patrick - SAINS.
Opposé à la nouvelle implantation pour cause de
nuissances importanter et dangers routiers deja trop
importants
No. 1 (200)

Afin qu'il Fosse toujours Bon VIVre à Soins es Gabelle je tiens à conserver le colme, la sécélité et le bon air dons notre secteur si obtochante Mercie d'en prendre bonne note. Por consignent la tomille Janquin est porfaitement CONTRE ce projet qui a plus de côté négolif que positif surfout dons le le 9/4/2021 JANQUIN Frédéric Juguesne Conette Noe 64 07 1936 Je Vis a Sains defiuil l'age de 14 ans est fe ne suis pas d'accord pour cette Usine XOMENIO TOPOLOG. De sus foundable à co creation de a nouveau Oslo. Otte ravello usuo pormobilo de proserver for oursees dos salarids ou lion de termor D'ancionne neine OBIN begline The soustions Obriv forglie atteste être four rable à relle l'Economie locale fe mis Rouz Adain, Ce 2/0/2021

- Est-ce que le plan de remise en état est compatible avec les orientations du PLU ?
- Il faut mettre les avis des propriétaires et de la mairie ? Seuls les courriers sont remis dans le dossier ? Seuls les courriers adressés au maire et au propriétaire du terrain concernant la proposition de remise en état du site après la cessation de l'activité sont joint au dossier. Le formulaire de demande d'enregistrement demande d'y joindre l'avis du maire et du propriétaire du terrain. Est-ce que ces derniers ont validés la proposition faite (Pas d'information trouvée dans le dossier) ?

ATTENTION: Sur ce sujet, « avis réputé émis en cas d'absence de retour dans les 45jours après notification au personne » (courriers en date du 07/12/2020 + 45j = 21/01/2021) => délais des 45 jours dépassé.

- Concernant les nuisances aux riverains, seuls sont identifiés ceux à plus de 100mètres, après vérification, ne semblent pas être pris en compte : deux habitations rue Corneille à Sains en Gohelle, les habitations de la rue Paulhan à Hersin-Coupigny et les habitations de la rue de la Fossé 13 à Hersin-Coupigny.
- À plusieurs reprises il est indiqué dans le dossier que les habitations se trouvent à plus de 100m du projet. Il semble que les deux habitations voisines du projet situées rue Corneille à Sains en Gohelle ne soient pas prises en compte (habitations situées en limite de propriété du projet).
- Concernant les nuisances aux riverains, les habitations situées sur la commune voisine rue Paulhan et de la rue de la Fosse 13 à Hersin-Coupigny et situées à moins de 100m ne sont pas prises en compte dans le dossier. Ces derniers sont-ils informés de ce projet ?
- Deux plans sont demandés au titre du code de l'environnement, ils sont faux parce que la carte fournie en pièce jointe n°1 n'indique pas l'emplacement de l'installation projetée comme demandé au formulaire de demande d'enregistrement et le plan fourni en pièce jointe n°3 n'indique pas l'affectation des constructions et terrains avoisinants.
- En page 46 (du pdf), il est indiqué qu'il n'y a pas de rejet dans le milieu naturel. Ceci est une information fausse, puisque le projet prévoit une infiltration des eaux de surface dans un bassin d'infiltration. Quelles seraient les impacts du projet sur la qualité du sol et des eaux souterraines ?
- Le projet prévoit une imperméabilisation de 1,6ha sur les 6 totaux. Considérant la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement, le dossier devrait être soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (surface supérieure à 1ha), hors aucune information n'est prévue sur ce point.
- Le projet évoque des rubriques soumises à déclaration ICPE, aucune information dans le dossier ne développe ces points, qu'en est-il ?
- La demande concerne les deux rubriques soumise à Enregistrement (2521-1 et 2517-1 cf. courrier d'accompagnement adressé au préfet le 08/12/2020). Or le dossier indique une activité soumise à Déclaration (4801-2) et le dossier n'indique pas si cette activité fait l'objet d'une autre démarche ?
- Vu l'ampleur du projet, il devrait faire l'objet d'une demande de permis de construire, qu'en est-il ?
- Normalement cette demande de permis de construire ne devrait-elle pas accompagner le présent dossier d'enregistrement ?

Thumand Lio 02/04/2021
Habitient d'Hersin Coupingry je seus contre l'implantation
de la future usine d'emolés pour priserver le bien-itre
saniture de la commune.
Dom à l'implantation de la fecture cerencidentes:
A Boquel-
rouvelle usine d'enzo be
nouvelle using d'enzobé.
Beau proget qui permettra
le de l'eloppement de notre,
gregion jet limiter les dépats
de la future crise économique!
Imana
The Man
destiné tout simplement à remplacer Plaisine actuelle
of some four symptoment allowed to be to a to a
sonores et offactivos olinimer la consonation é mergetaque
et permettre de recycles les andes provenant du
nobotoure d'anciennes chaussées commanuoi à la charmes
robotoge d'anciennes chaussées, pour quoi à loi Aermer Contre lui : JE SVIS POUR CE PROJET
Ta bant
DANGO

Je suis pour le prajer de la control epperties
elle un pernettre à l'economie Correle de continuer de vivre
en rapportant de l'eurgent à les collectuité porles tare et
Empors divers que su exploitair unt payen:
elle servout à finner les projer Publics (ecde médiateuple -
09
Délovorable avec ce projet noul pour notre soné
Défororable avec ce pojet noûf pour notre soné. Balance Avantages / lisques au profit de la Follertion
Te dépose un avis défavorable à l'implantation de ce projet en raison des risques
tres importants pour la sante des populations. Le répose de cancers sura multiplié en
raison des rejets de molécules aromatiques toxiques
HORDIC Placed
de large part en pared pares pares pares
de sus faut de portur projet
Air pet preins en webertant la manno
qui es parales
environs mentales qui traite la sellation
environmentales, qui prave au priparen
et turtout qui soutrent l'économie, le cate

Je sown gre' MR GRONIER Fidele refuse l'amplantation
de cette mouvelle Heine Am le commune de Sannen-Jobelle
Usine d'onrobse su n'e feut alhorter des nousiences
Hereit
Je sousniquée DAVRIWEITE Sylvie réfuse l'implantation
de cette usine d'enidoce sur la commune de Soussen
Je sousmignée DAVRIWEITE Squie réfuse l'implantation de cette usine d'encoloce sur la commune de Soussen Ophelles, vises de nuisances partiel
e soussignée plus LÉFRANCO LUDIVINE être foubrable à
ce projet, l'usine d'Evadrés est en explaitation à Soulis-
EN-Gohelle depuis plus de 40 Ans vans genérer la Maindre
plainte, la novelle usine permettra à l'élononie lorale de
continuer de vivre en Rappallant de largent à la collectivité
par les taxes et inpôts our les explaitants vont parper. Grace
à ses dernières, vous pouvous financer les projets publics
(écoles, ralles de sport, nouson de retraine creches, etc) à
Moins ave la collabilité veuille creuser douantage la dette
le Lourque 1° Poiner Michel. Est Favorable au profer de l'usme d'erro Ber
an profet de l'usme a enober
Collect

Je sousigne 17. Dezouter Arnoud, je m'appose
à l'implentation de l'usine d'enrobse à chard sur la
commune de Sains en Cahelle.
- Digita-
C De la companya del companya de la companya del companya de la co
A Monsien le Maje et le conseil Annicipal
Jespen que vous votrez non pour ces pasies de
dicht it de gouden pusin a note sante it
le bon air pour m pas arthuper Aontes as mulados
Que non allen us pin et le Voiet vins de
Aons ces causons qui vindrons de partont-
19 to It and tont
1018 Passe Son de vivre & Saine en Cohelle &
Q'Il Passa bon de vive à Sains en Cohelle de
de sousigner M Harlet Sergine être pour le
renouvellement de la central enrobée à
- A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
Saint en Gohette
Le recionie du Tenezereusti ANNE-SOPHIE, m'exporse à l'inthantation
de l'usique d'enrobé sur la commune de Soins en Goholle.
The tourse
JE sousigme Mª DUPONT CHRISTOPHE, je m'oppose a P'implemation
de l'usine d'empobé à chand sur la commune de Seine en porhelle.
200

Je sousigné 17 Dupont Cyril mappere à temportation de
cette usin d'ennobé tant les impacts réfaster sont impalents!
Santé penvinomement, Bien et no des habitants, les liste des ruisances
ent lengue et accablentel! Il senait criminel de laissen ce projet
sinstalla au sein même des residences povillonnaires
L'augmentaine des industiniels me tient par, suntout à cet
emplacement! Comment nows faire croin quintell installation
est un modèle de ventu écologique et na aven effet à court
mayer et long tenne son la Senti des Rivenains.
Peu importe la majores mis en ocuve, les composés chimiques
senont epupillés dans l'atmosphen et dispurier au grés du vent
Il est Inconcevable de laisser ce game d'industiée
simplada à cet adrait. D'autre espaces (Zone desallacette)
Melal Europ - sont propices à ce gence d'adivité!
Agissons intelligement et dagons cette entropise dan du
Lieux Appopies !!!

Bernadette Stalenouski I attention du anseil municipal Pouvez vous nous indiquer combien de Sainsois sont décedés de la silicose, vous n'en savez ruen et bien nous non plus!! be que nous savons c'est qu'avont de mourir ils ont souffert le martyr ne pourant plus respirer sans oxygene, bes braves mineurs qui ne vou baient (Pour beaucoup d'entréeux que leurs enfants des cendent dans le trou. Le brow comme ils syrchient la fossequand la fosse 13 a fermé ses portes certains ent connu un soulagement d'autres ont cherche ce qu'on allait pouvoir favie à la place, Monsieur Sespinasse brén qu'ayant equelquefoir des idées sangrennes avoit trouvé la parade: Ruisque la fosse était récente il fallait l'utiliser pour en faire un musée où les visiteurs pourraient descendre au fond. Après en avoir parlé : à la municipalité qui trouvoit l'idée géniule il proposa donc de s'occuper du dossieu. Il contacta donc sin ami Monneur Robend Planche uni était unigénieur divisionnaire voux charbonnages de Trance; s'idée étail bonne et faisait son chemin après plusieur semaires de travail achamé pour ficeler un clossier en bétin un rendez vous était pris en vue de négociations avec les Charbonnages de Trance (le france symbolique était evoqué) ils devoient along se remètre à Paris Monsieur le Marie devait assister aux n'eigociations hèlas la Veille du départ la municipalité ne trouvoir plus le projet intéressant et ont annule le rendez vous peut être que le projet était un neu trop bound à cusumen et la charge de travail trop compliquée. Poref les sainsois sont passes à cote d'une affaire rentable qui auuit pû faire connaitre Soins et quel manque is gagner pour la commune!! Si vous voulez d'escendre wans un puits de mines it faut eiller en Belgique

qu'à ron fait is la place! Une centrale de goudran en a Vendu le chevalement. Que reste tul la motre pousse minien 191en on a trouve le moyen d'installer une piste de 4/4 il est Vrai que beaucoup de Sains ois ont les moyens d'avoir un 4/4 cette piste est ideniis fermée chaintenant voila qu'on idécide de créer une usme d'enrobés à chand et une usine de recyclage de matériaux n'y à toil hos assez ite pollution à Sains! Pensez vous ci la santé des pabiliants pensez vous aux enfants de l'écrèche (située à moins de 200 m à vol d'oiseaux) Densez Vous aux enfants des écoles Vous parlà de planter des arbres croyez vous que les arbres vont revenir la pollution combien de Vemps mels un autre pour pousser? 2 usine la employer combien de Sainsois? Étant moderne dunc perfectionnée on embauchers que peu de personnel! Muis par contre on ampleta combien ele malades n'aubliez surbout pres qu'an mongue we medecinis! brodez vous que le vent ne soufféera plus pour envoyer la polletion aussi sur Savis (Sont de Savis qu'on oublie) qu'a Hersin Nocus Aux voire Maxingarbe. La pollution n'a pas de frantières! et le built y aug vous pense? c'est pas grave movintement les appareils eaudityls sont gretult et sa donner du travail eure audioprothesistes agei methrout des panneaux qu'ils embouchent. Les armoins passerunt où? Vous auxon peut être des actions avec le Pare Noel upin vous priète Mu ses rennes pour biansporter les comuns suisque les rennes ne travaillent qu'à voêt. Les noutes ne sont elles mas ausez d'empliés? Un conseil Premand à dit Suisse Beton mous nous disons Laisse Jouvin à d'autres A Daliwitcher

Regu le 08/04/2011



is I alteration du

Consol Municipal du

8 Avil 2021

Sujet : Construction usine d'enrobé

De: Alexandre G <alexandregln@hotmail.fr>

Date: 08/04/2021 à 16:21

Pour: "serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr" <serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr>

Madame, Monsieur, Je tiens à vous faire part de mon grand désarroi quant à la construction de l'usine d'enrobé dans la commune de Sains-en-Gohelle.

En effet, l'attractivité de notre ville se base fortement sur sa tranquillité et sa présence en pleine campagne tout en étant facile d'accès aux grandes villes alentours. Construire une usine d'enrobé entraînerait une pollution capitale mettant en péril la santé des habitants, polluant nos champs et brisant cette attractivité immobilière.

Je suis contre la construction de cette usine à proximité de nos demeures.

Cordialement, Alexandre Golon. Sujet : Projet de construction de l'usine d'enrobé

De: Audrey Vieloszynski <audrey.vieloszynski@gmail.com>

Date: 08/04/2021 à 16:25

Pour: serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr

Madame, monsieur,

Je souhaite vous faire part de mon avis au sujet du projet de construction de l'usine d'enrobé de Sains-en-Gohelle, espérant que celle-ci puisse être utile. En effet, je suis citoyenne de cette ville depuis toujours, et je suis désolée de voir que notre maire prend une décision qui me semble très inappropriée pour notre ville et nos concitoyens. Elle me semble inappropriée car d'après certaines études que j'ai pu trouver en me renseignant, les habitants résidant dans un rayon proche de telles usines sont plus sujets à des maladies respiratoires, un comble en sachant que le covid est dangereux pour les personnes qui ont des problèmes respiratoires. Si les maladies respiratoires provoquées par cette usine entraînent des déficits respiratoires, je n'imagine même pas comment pourraient être ces personnes si elles venaient à attraper le covid, que cette-pandémie-soit-résolue-d'ici-là-ou-non.

De plus, elle polluerait les environs et réduirait les possibilités de se balader en plein air sans risquer de s'intoxiquer. Ce serait dommage en sachant qu'il s'agit d'une très belle ville dans laquelle j'adore me balader.

Enfin, cet enjeu principalement écologique risque de réduire de façon exponentielle la cotation immobilière qui n'est pas à sous-estimer.

Je vous prie de reconsidérer ce projet pour le bien de tout Sains-en-Gohelle.

Cordialement,

Vieloszynski Audrey

Sujet: Pétition

De: Vieloszynski Marie-Claude <marieclaude.femlak@gmail.com>

Date: 08/04/2021 à 16:00

Pour: serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis quant à l'implantation d'enrobé à la fosse 13 de sains en gohelle : je suis CONTRE

J'habite juste derrière et cela cause des nuisances sonores et mauvaises odeurs.

Madame Marie-Claude VIELOSZYNSKI 28 RUE Marie Laurencin, 62114 Sains-en-Gohelle **Sujet :** CONTRE la construction de l'usine d'enrobé **De :** Amélie Vieloszynski < vieloszynski.a@gmail.com>

Date: 08/04/2021 à 16:11

Pour: serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr

Madame, Monsieur,

Citoyenne de Sains-en-Gohelle depuis ma tendre enfance, je me désole de voir le maire approuver la construction d'une usine d'enrobé dans notre campagne. Je suis tout à fait contre ce projet car celui-ci va polluer de façon non négligeable notre belle ville, intoxiquant ainsi la faune et flore campagnarde.

De plus, des études prouvent que les habitants résidant à proximité de telles usines sont encore plus sujets à des maladies respiratoires. Autoriser un tel établissement serait une atteinte directe à la santé des habitants de la commune de Sains-en-Gohelle.

Non seulement, cet enjeu écologique et philanthrope me tient à cœur mais nous ne pouvons également sous-estimer le fait que la cotation immobilière va fortement décroître dans les années qui vont suivre cette abomination.

Je vous prie donc de reconsidérer cette construction,

Bien cordialement,

Amélie Vieloszynski

Sujet : Contre l'usine d'enrobée

De: Alexis Vieloszynski <alexis.vieloszynski@gmail.com>

Date: 08/04/2021 à 15:57

Pour: serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr

Je suis contre l'installation de cette usine a sains en gohelle, ne créant pas d'emplois touts les particuliers vont y perdre, sans compter la dimensions écologique. J'espère qu'un jour le maire sera punis par la loi. Je suis tout a fait contre.

Sujet : Projet usine enrobées **De :** vieloszynski@free.fr **Date :** 08/04/2021 à 16:07

Pour: Serviceauxusagers@sains-en-gohelle.Fr

Bonjour

Je suis contre le projet de l usine d enrobées j habite rue marie laurencin à sains en gohelle et déjà actuellement nous avons de mauvaises odeurs venant de l usine et je ne parles pas de la pollution ainsi que les cancers que l on pourrait attrapé avec cette usine donc je suis totalement opposé à ce projet

Cordialement

Vieloszynski Dominique

Collectif des habitants du quartier HERMAVILLE

Madame BOURDREZ Marie - Noëlle

48 Résidence Jean Moulin

62114 Sains en Gohelle

07 86 42 82 24 marienoelle.bourdrez@orange.fr Monsieur le Préfet du Pas de Calais Bureau des installations classées de l'utilité publique et de l'environnement

Rue Ferdinand Buisson

62000 ARRAS

Objet : Usine d'enrobés de la fosse 13

Enquête publique du 8 mars au 8 avril 2021

PJ: Pedition

Sains en Gohelle, le 2 avril 2021

Monsieur le Préfet,

En 1979, une usine d'enrobés s'est installée dans la zone économique de la fosse 13 sur la commune de Sains en Gohelle. Depuis 2015, à l'insu des populations, cette entreprise projette de moderniser son site de production par l'installation d'une nouvelle usine plus proche des habitations.

Ce projet présente sur le papier des caractéristiques techniques qui sans nul doute permettent une meilleure protection de l'environnement que l'ancien site. Toutefois, le responsable de l'entreprise oublie de tenir compte des dommages collatéraux que subissent déjà au quotidien les riverains. En effet, la circulation des camions sur la D75E3 est une nuisance pour les habitants. Cet axe supporte aujourd'hui un trafic important qu'il sera encore plus difficile de contrôler avec un passage journalier de presque 80 camions. De plus, l'ancien site sera utilisé pour développer le recyclage d'agrégats d'enrobés. Cela suppose donc que le nombre de camions nécessaires à cette activité viendra s'ajouter à ceux de la nouvelle usine ce qui augmentera encore les désagréments et l'insécurité des populations. A cela s'ajoutent les activités des autres entreprises déjà présentes sur cette zone économique de la fosse 13.

Les pouvoirs publics ont été alertés sur les difficultés des riverains de la D75E3. Des demandes répétées auprès de la municipalité et du Conseil Départemental ont été faites en ce sens sans qu'à ce jour une solution soit trouvée afin de protéger les populations de la circulation et de la vitesse excessives sur cet axe surchargé. Connaissant les problèmes actuels sur cette voie de circulation, est-il sage de rajouter du trafic au trafic existant ?

Alors que la santé publique est au cœur des préoccupations nationales, l'installation de cette usine à quelques pas seulement des habitations inquiète à juste titre les populations même si le projet se veut rassurant en terme de sécurité. Il semblerait possible de contrôler les nuisances sonores et olfactives ainsi que l'envol des poussières qu'engendre une telle activité. Toutefois, le risque zéro n'existe pas et la pollution est bel et bien présente. Sains en Gohelle et les communes environnantes vont donc subir les conséquences environnementales de cet accroissement d'exploitation. Quelles sont et quelles seront les conséquences sur la santé des populations, personne ne peut ou ne veut le dire à l'heure actuelle? Cette entreprise pourra produire jusqu'à 220 000 tonnes d'enrobés par an et n'emploiera que 7 salariés sur site. Cette filiale d'EUROVIA enregistrera certainement d'importants bénéfices mais au détriment du cadre et de la qualité de vie des populations et de l'avenir de leurs enfants.

En effet, les biens immobiliers subissent déjà des dégradations en raison des vibrations occasionnées par le trafic sur la D75E3. La présence de cette usine entraînera une perte indéniable de la valeur du patrimoine immobilier. De plus, la valse journalière des camions réduira à néant les efforts demandés pour réduire les émissions de CO2 afin de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Enfin, la santé des populations et, en l'occurrence celle des enfants, peut-elle être sacrifiée sur l'autel de l'enrichissement ?

Incontestablement, il est important de développer les activités économiques à Sains en Gohelle mais ce projet est-il réellement dans l'intérêt général ? Hormis les rentrées d'argent engendrées par l'exploitation sur la commune, ce projet apporte plus d'effets négatifs que de bénéfices pour les habitants. En ce sens, et le contexte actuel le vérifie, la vie d'une personne vaut plus que quelques euros.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, en l'état des éléments portés à votre connaissance concernant les nuisances occasionnées par le site existant, nous vous demandons en tant que citoyens responsables d'émettre un avis défavorable à l'installation de cette entreprise sur le nouveau site de la zone économique de la fosse 13 à Sains en Gohelle et de demander la réalisation d'une étude en toute transparence de l'impact d'une telle activité proche d'un quartier résidentiel sur l'environnement et la santé des populations.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif des habitants du quartier HERMAVILLE,

BOURDREZ H. Noëlle

NON à l'usine d'enrobés sur la zone économique de la fosse 13 de Sains en Gohelle.

Pefity	avril et le 7 avril.	es habriants du quantier : 2021 (Residences Jean Moulin etc steur et Adresses	termante entre
N°	Noms Prenoms ? Pas	Adresses -	Signatures
1	BOURDROZ	* . * *	Sw
2,	MARLARD INVOICE	18 ruid Seum MOULIN	The state of the s
3	Leroy Marie hus hu	5 Residence yan Noulin	(Contraction of the contraction
4	LAZENSUI Christophe	36 Rés Jean Montin	AMI/
5	6 Mig Jacques	33 Res Jean Maulin	Gligs
6	Delval Rens	28 rendeue . Montes -	Jewas.
7	Michalip Joshme	32 Residence year dans	Michaly
8	NERRY PHIRIP	26 Résidence Tean Maulin	
	DEBAY ANNE MARIE	26 Résidence Jean Martin	corne Main
jø	SKUPIEN Christian	23 Resoluted Team Toutin	Patre
			134.7-
12	Dans que étiens	21 Res jean Moulin	Dans gere
13	Jasz Amandine	15 Rés Jean Houlin	Toss
14	Hornhaut Debuis	17 ses Jean now hin	
15	Maentaut Manun	17 res dean Roulin	Markons
1,6		= 16 Res Jean Moulin.	TO MI
13	DILLAUT SEDASTIEN	24 RUB DE LYON	Juin .
18	Billant Française	29 ruidence pan Moulin	Billant
19	Dencesielle Joelle	11 Rés Jean Manein	2009
20	LELEU Simmy	8 res Jean Moulin	Celeur

N°	Noms Prénoms	Adresses	Signatures
21	Barther claudine	6 Ros Jean Menlin.	Balla
22	PATOUT mouleyse	S residence Jean Moulin	Show
23	PATOUT Monityre	Silesidance Jean Moulin	Ross
24	PATOUT PASCAL	Shesidance Jean Mouleri	
25	DENOSUX Vohoom	40 rue de OverOle	
26	MABRICE lia	Sh Residence Jean Joulin	AND
27	DessainTaulette	2. Républemen le Bussion	47 MARAUK
28	DAILY Fahin	6 molnie & Duscon	4
29	Goget alkail	3 residence le Buisson	Tryot
30	BROODN I ER Four Paul	Prindence Le Buisson	3
31	(residence l'Prisson	dbours
32	be songuier	TRESIDENCE JEAH Madin	
33	Loray Vida	63 Residence par Noul	
34	Lerry oddle	43 Residence pun Moule	The levery
35		A LIDIO SO RAJUD	
36	BERNA Christophi	37 Residence Span Moulin	
37	BERNA Saloine	72 Rs. Jean Moulin =	GRAGE
38		38 Ris Jean Jaulin	VIII.
39	Brangung bernal	393 Res Jean Houlon	<u> </u>
40	GOZDZ Freddy	45 Residence Jean Martin	SBD
41	Dolernes Jehlenny	40 Res sean Moulin,	
42	gletre settre	210 Pe Sideh vi for forthe	FATTE S
43	Te Toy planine	44 Recidence pan 120 Win	
	· U10	U	\checkmark

NON à l'usine d'enrobés sur la zone économique de la fosse 13 de Sains en Gohelle.

N°	Noms Prénoms	Adresses	Signatures
ليل	MARLAND Goodcay	48 Resid Jean Moulin.	THE .
45	BOURD REZ Marie		TAIL .
46	Romanowsky Jean Piere	H Résidence Jear Youlin	Brough Jearp
47	7 Romano ushi Vivine	11. me Alped de Musset	Je Brankfut
48	mme FASQUEL	5 Pue Racine	Larsquel
49	Mr CARON	3 Rue Racion	6
50	M NOGLETTE P	86 rue Pasteur	100
57	Mm NOULETTE S	86 Ru Tusteur.	Snoverthe
52	LUCZAWA	4 Reis le Sertier	4
\$3	CHOIR Callan	6 Pridre le Satur d'Herch 13 résidence le Sortier d'horsir	
54	TOULOUSE DAVID		dett
55	Hulling Parcel	8 Residence le sentice	theller
56	POSDA BENRI	10 Souls JIHERSIN	HUZ
	Nowak Somad otte	9. Ressentier d'Heisin	NOON S
58	GRADISWIKS ONIN	my Bihem dus C. Fonhain	i The
59	Fossit CARCUT	16 - e ami, 101	
60	M'd Loriau	15 chemin des claires fontaines	45
61		15 Chemin des claires Fontaines	Logigo
62	Maria	17 Residence de Colomos Fontaines	
63	Mhu Thumerel Evelyne	17 Résidence des Closses Fontaines	The Shares

N°	Noms Prénoms	Adresses	Signatures
64	SLUPEKALEXANDRE	31 RESIDENCE DESCRAIRES FONTAINS	
65	BULTEZ 2 LOWE	29 Res Claires Forkarin	133
66	ocek Yohan	47 Res claires Fontaines	
67	WATELIER MARTINE	40, Résidence Paules Fontaines	
68.	WATELIER PHILIPPE	40, Résidence claires Fontain	
69	WATELIER REBECCA	40, Résidence Claires Fontaines	State
70	DEWRY Richard	38 Residence Bines Fortiers	Don
71	DEURY Nyriam	38, Résidence Clavis Fontains	Febry
72	GRILLET Evelyne	. 32 Residence Claires Fordaines	Gullet,
73	FLISIAK Nich	37 Res Claves fontaines	Chipur
74	FL ISIAN fan ficket	V	
75	JASZCZ Golmand	56 Réadence clairs Fortains	de
76	Chalanda - Enc	55 residence claires Frontsine	Inhunker
77	Grabanki Benord	35 Res les daires Frontains	Egent who
78	DAVID gail	37 Mu Maline	350
79	JARCZYNKA TANGUY	29 rue racine	6
80	Japant genan	30 Rue Raine	Lepste .
81	CAPPE HENRI	24 Rue Racine	tons.
82	CAPPE Josette	24 Rue Racine.	Capte
83	gledwo of Mariamo	23 rue Racinse -	
84	BIATEK Am Macie	14 me Racine	April 1
85	BUQUET Jewid	15 rue Racine	9
86	Buquel Jutte	15, rue Raime	

......

NON à l'usine d'enrobés sur la zone économique de la fosse 13 de Sains en Gohelle.

N°	Noms Prénoms	Adresses	Signatures
87	LHERO ITTE Genald	M Rue Raune	hamil
83	WDNICZAK Marian	10 RUE Racine	Woh-L
89	GOZDE Chitim	74, Rue Victor Hujo Herrin . Gy	IH
90	relannoy Chantal	19 Res les Claires fontaines.	De lanny
91	Delamas your	19 Res Colours for buries	0
92	Siezo Trone	10 Desid Jean Montin	Soll
93	Storguet Pyni	Nº 2 Paux Diderot Hersen	Month
1	Nelly Bronquart	· a A //	
95	- 11 X	Lidnes Seanffoulin	Corone
96	CARON Angie	YIRES SEANMONIN	Colliss
97	1945-1	2 residera Pastocia	= Coment
98		2 residence Paslour	Cornert
99	LE LAWN Francin		
	FECHNER Valerie	6 Res Pasteur S. en G -	Jews
101	CABARET davient	6 Res Pasteur Sen G	Caparel L
ハロ	ZANDEKEnilienne	6 Bd Castelnau Sen G	Zandek
103	Durigashi Silione	18 Residegra Jean moulin	Durcheuste
	Me cossant Bennaclette	13 Rèsidence Jean Moulan	M Cossa
105	no MADEC Ceaha	20 rue Alexandre Hersin	Mache
106	Ame Made c Gurenvelle.	20 me Mean dre diheste Heirs in Coupigny	No de la

Gluszok Sébastien 12 rue Victor Hugo 62114 Sains en Gohelle

Lettre ouverte,

A Mr le Maire de Sains en Gohelle

Monsieur le Maire,

Je suis Habitant de Sains en Gohelle depuis 2012. Je souhaite que notre ville s'embellisse et que la vie y soit agréable. J'habite à proximité immédiate de la zone d'activité de la fosse 13 (200 mètres environ) et je constate que la nature se dégrade rapidement autour de cette zone (détritus déposés de manière sauvage...) depuis des années. J'ai appris avec stupeur il y a quinze jours l'installation prochaine d'une nouvelle usine d'enrobés sur une parcelle de 6 ha à proximité de l'usine actuelle.

J'ai appris également par le journal qu'une décision en faveur de cette implantation a été prise en conseil municipal le 25/02 à 24 voix pour et 4 voix contre : quel avis d'expert avez-vous sollicité pour prendre une décision aussi grave pour l'avenir de tous ? il me semble inadmissible que la population ait été mise au courant aussi tardivement vu l'enjeu environnemental et la date d'acceptation du projet.

Etant docteur en chimie organique et en sciences du médicament (doctorat de l'université de Lille 2). Je suis auteur de plusieurs publications internationales en chimie médicinale et d'un brevet. Je souhaiterais vous informer des risques de pollution par des molécules hautement toxiques que ne manquera pas de provoquer l'installation d'une nouvelle unité de production d'enrobés à proximité des habitations. J'ai travaillé pendant 10 ans pour mettre au point de nouvelles molécules contre le cancer et je suis outré que des projets de ce type puissent trouver une place à proximité immédiate des habitations. Ayant manipulé directement de nombreux solvants et produits chimiques je connais les dangers du contact avec ces composés par voie d'inhalation ou d'ingestion. Je travaillais sous hotte et avec d'extrêmes précautions pour manipuler ces composés très toxiques.

Le chauffage de dérivés de fioul lourd pour procéder à l'enrobage dégage de nombreuses molécules très toxiques et hautement cancérigènes par inhalation. Ces molécules ne seront évidemment pas retenues par les filtres aussi performants soient t'ils puisque ceux-ci ne vont retenir par définition que les particules solides. Je vous rappelle que le diesel est abandonné progressivement car les nanoparticules dégagées échappent aux filtres les plus performants et aux procédés catalytiques.

Nous parlons cette fois de molécules et non de particules qui seront rejetées directement à proximité des habitations, des écoles et de la population riveraine sans compter des fermes de la ville qui produisent directement des légumes de consommation (Rue Victor Hugo). La pollution par ces molécules est irréversible et contaminera les champs et toute la chaine alimentaire pour des centaines d'années.

Il vous appartient de prendre conscience que l'impact écologique sera irréversible pour notre ville. Le bénéfice économique semble bien négligeable au vu de la santé de toute une population. Certes les

riverains immédiats seront les plus impactés mais le reste de la ville et des villages alentour seront impactées et nous verrons les cas de problèmes pulmonaires et de cancer augmenter dans le temps.

Je ne parle même pas des nuisances sonores et les odeurs de bitume que nous subissons déjà au quotidien avec le passage dans notre rue de camions et fourgons qui se rendent dans la zone industrielle. La multiplication de ces nuisances sera un désastre pour notre environnement. 220000t annuels représentent l'équivalent du cargo qui a bloqué le canal se suez !!!

Ne sacrifiez pas le peu de nature qui reste dans notre environnement.

Je vous prie, d'agréer Mr le maire mes sincères salutations

Sébastien Gluszok,

PhD Chimie organique et sciences du médicament

le 30/03/2021

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) comprennent plusieurs centaines de molécules dérivées de la houille ou du pétrole ou de la pyrolyse ou de la combustion incomplète des matières organiques.

L'IARC a classé

- comme cancérogène pour l'homme (groupe 1) le benzo[a]-pyrène (BaP), la gazéification du charbon, la production de coke, la distillation de la houille, le ramonage des cheminées, les travaux de revêtement routier et d'étanchéité aux goudrons de houille et la production d'aluminium;
- et en probablement cancérogènes pour l'homme (groupe 2A) : le dibenz[a,-h]anthracène, le cyclopenta[cd]pyrène, le dibenzo[a,l]-pyrène , les créosotes, la fabrication d'électrodes de carbone. De plus ils peuvent agir en synergie avec d'autres agents carcinogènes notamment les UV.

Ces substances peuvent être retrouvées en milieu professionnel dans les produits suivants : goudron, <u>créosote</u>, brais de houille, asphalte et bitume (dérivés du pétrole), gaz de fours à coke, huiles minérales usagées, suies, gaz d'échappement, noir de carbone.

Le pouvoir carcinogène humain est très retardé par rapport à l'exposition au toxique (entre 15 et 25 ans).

Cliniquement, ces molécules sont responsables de kératoses, des macules hyperpigmentées, des tumeurs bénignes (papillomes, kérato-acanthomes) au potentiel évolutif important vers des lésions néoplasiques, et des tumeurs malignes (carcinomes baso-cellulaires parfois extrêmement nombreux, carcinomes épidermoïdes) apparaissant de novo ou après l'évolution d'une lésion papillomateuse bénigne. Ces lésions sont situées surtout sur les zones de contact avec le toxique. En cas d'exposition concomitante aux UV, une photodistribution est possible (effet synergique avec les UV).

Professions exposées: Les principaux secteurs d'activité concernés sont l'usinage et le traitement des métaux avec travaux exposant aux huiles minérales peu ou non raffinées, travaux de ramonage et d'entretien des chaudières et de cheminées (contact avec la suie de combustion de produits pétroliers), les mines et industries extractives, la fonderie sidérurgique notamment les hauts-fourneaux, les cockeries et les usines à gaz avec manipulation fabrication de goudrons, huiles et brais de houille, créosote.

1 : Verrues du brai chez un cheminot qui a manipulé pendant plus de 20 ans de la créosote pour protéger des billes de chemin de fer avec début de dégénérescence de deux lésions en carcinome épidermoïde



Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Messages clés

- Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont des constituants naturels du charbon et du pétrole, ou qui proviennent de la combustion incomplète de matières organiques telles que les carburants, le bois, le tabac. Ils sont présents dans l'air, l'eau ou l'alimentation.
- Le benzo[a]pyrène, substance qui se trouve dans un bon nombre de mélanges de HAP en proportion relativement constante (environ 10%), est un cancérogène avéré (groupe 1 du CIRC).
- Trois autres HAP sont classés cancérogènes probables (groupe 2A du CIRC) : cyclopenta[c,d]pyrène, dibenzo[a,h]anthracène et dibenzo[a,l]pyrène), et 11 autres sont classés cancérogènes possibles (groupe 2B).
- Pour un non fumeur, la principale voie d'exposition aux HAP est l'alimentation: la contamination des aliments peut se faire par dépôt atmosphérique (végétaux), accumulation dans les espèces animales (viandes, poissons), ou lors de la préparation des aliments au charbon de bois.
- La seconde source d'exposition aux HAP est l'air ambiant, principalement par la fumée de tabac et les gaz d'échappement des véhicules.
- Les tableaux de maladies professionnelles 16 bis et 36 bis du régime général reconnaissent des cancers en lien avec des expositions à des dérivés du pétrole, aux goudrons, huiles et brais de houille, et aux suies de combustion du charbon. Il s'agit des carcinomes de la peau, le cancer broncho-pulmonaire, et les tumeurs des voies urinaires.
- Le protocole d'Aarrhus a mené à la réduction des émissions de HAP dans les années 90, principalement du fait de la baisse de la consommation de bois dans le secteur résidentiel. La directive européenne 2004/107/CE fixe pour le benzo[a]pyrène une valeur limite annuelle de 1 ng/m² et un objectif à long terme de 0,1 ng/m³.

- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : présentation générale
- Sources et voies d'exposition aux HAP
 - Population générale
 - Voie par ingestion
 - Voie par inhalation
 - Produits contenant des HAP
 - Exposition professionnelle aux HAP
- Cancers et HAP
- Réglementation des HAP

Hydrocarbures aromatiques (HAP): présentation générale

polycycliques

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques, souvent abrégés en HAP, sont des constituants naturels du charbon et du pétrole. Ils peuvent aussi être issus de la combustion incomplète de matières organiques diverses telles que les carburants, le bois, le tabac...Dans l'environnement (air, eau, aliments...), on les trouve généralement liés aux particules issues de la combustion ou de l'usure des matériaux qui les contiennent, ou sous forme gazeuse dans l'air, pour les plus légers d'entre eux.

Les HAP se présentent sous la forme de divers mélanges de plus d'une centaine de composés différents qui varient selon la source d'émission.

La grande diversité des HAP et le coût des dosages limitent les analyses qui permettraient leur identification courante dans l'environnement. On procède généralement à l'analyse de 16 HAP que l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis a classés dans sa liste des polluants prioritaires dans les années 80. On considère que ceux-ci sont représentatifs de l'ensemble des HAP.

Les analyses se limitent souvent au seul benzo[a]pyrène (abrégé en B[a]P) qui se trouve toujours en proportion relativement constante (environ 10%) dans un bon nombre de mélanges de HAP. Le B[a]P appartient à la famille chimique des HAP contenant une centaine de composés. C'est la molécule de référence de cette famille du fait de sa cancérogénicité ; elle est plus particulièrement suivie parmi les HAP dans les atmosphères (source : substitutioncmr.fr).

Sources et voies d'exposition aux HAP

Population générale

Les sources nombreuses et variées des HAP sont à l'origine d'une présence assez importante dans l'environnement, à la fois dans les eaux (surtout dans les sédiments et les matières en suspension), dans les sols et dans l'air ambiant.

D'après une étude canadienne, les incendies de forêt et les volcans émettent une grande quantité de HAP dans l'air ambiant (47%), puis viennent certains procédés industriels (30%), le chauffage urbain (11%) les brûlages agricoles (8%), les transports (gaz d'échappement automobiles) (4%), les feux domestiques et la fumée de cigarette (HAP, rapport d'évaluation du gouvernement canadien, 1994). Les rejets d'hydrocarbures pétroliers dans les eaux sont également une source de pollution importante, et sont responsables de la contamination des organismes marins ou d'eau douce (Afssa, 2003).

Pour un non fumeur, l'alimentation est la principale voie d'exposition aux HAP. La contamination des aliments peut se faire par le dépôt de particules aériennes sur les végétaux, accumulation dans les espèces animales (viandes, poissons), ou lors de la préparation des aliments au charbon de bois. Les HAP présents dans l'eau de boisson représenteraient 1% de l'apport alimentaire total en HAP (Afssa, 2000). La deuxième voie d'exposition de l'homme aux HAP est l'inhalation dans l'air ambiant (intérieur ou extérieur).

Par ingestion

L'Autorité européenne de sécurité des aliments considère huit HAP cancérogènes lorsqu'ils sont présents dans les denrées alimentaires (EFSA, 2008). C'est le cas du B[a]P et du dibenzo[a,h]anthracène (voir la Fiche classement des HAP).

Concernant le B[a]P, des études conduites dans différents pays européens ont estimé que l'ingestion quotidienne moyenne de variait de 50 à 290 ng/adulte (Scientific committee on food, 2002).

Les catégories d'aliments dans lesquelles on retrouve le plus de HAP sont les céréales et produits à base de céréales, ainsi que les produits de la mer et dérivés. De même, l'utilisation d'huiles et de graisses végétales et la consommation de café expose la population aux HAP.

Enfin, les modes de cuisson tels que les grillades, le rôtissage, le fumage et notamment la préparation d'aliments grillés ou rôtis au charbon de bois, peuvent augmenter la concentration de HAP dans les aliments préparés (EFSA, 2008). Pour les fumeurs, la consommation de tabac peut également être significative.

Dans le domaine de l'eau, on répertorie cinq substances : le benzo[a]pyrène, le benzo[b]fluoranthène, le benzo[ghi]pérylène, le benzo[k]fluoranthène et l'indéno[1,2,3-cd]pyrène. S'y ajoutent trois autres considérées séparément : l'anthracène (dangereuse prioritaire), le naphtalène et le fluoranthène.

Par inhalation

La majorité des HAP respirés provient de la fumée du tabac. Un fumeur consommant 20 cigarettes par jour absorbe quotidiennement en moyenne 105 ng de B[a]P et une personne exposée au tabagisme passif 40 ng (EFSA, 2008).

A l'extérieur, les concentrations de HAP sont très variables : les gaz d'échappement émis par les voitures, majoritairement les diesels représentent la source principale d'exposition aux HAP. A plus petite échelle, les gaines de câblages ainsi que l'abrasion des pneus peuvent dégager de faibles quantités de HAP. Ainsi, les émissions de B[a]P sont en moyenne de 0.2 ng/m³ en milieu rural. Dans les villes, elles varient de 1 à 10 ng/m³, les valeurs les plus élevées se situant au voisinage des voies à fort trafic et d'émissions industrielles.

Dans l'air intérieur, les composés les plus fréquemment détectés sont le phénanthrène, le fluoranthène, le pyrène et le chrysène. Les poêles qui fonctionnent mal ont tendance à augmenter le taux de HAP d'une pièce.

Produits contenant des HAP

On trouve beaucoup de HAP dans les goudrons issus de la houille et les produits qu'ils traitent (asphalte, plaques bitumées, colorants organiques...). Les HAP d'origine fossile rentrent également dans la composition des huiles de dilution, qui sont mélangées aux caoutchoucs utilisés dans la fabrication des pneus, par exemple.

Ci-dessous sont présentées les concentrations en benzo[a]pyrène de divers produits, en milligramme par kilogramme (mg/kg) (ordre de grandeur) (Ouvrage collectif INRS, 2009) :

Brai de houille: 10 000 mg/kg
Goudron de houille: 7 500 mg/kg
Huille de houille: 300 mg/kg

o Créosote: 100 mg/kg

Huile de vidange usée : 5 mg/kgGoudron de bois : 4 mg/kg

Bitume de pétrole : 1 mg/kgFuel domestique : 0,5 mg/kg

o Graisse: 0,5 mg/kg

La peau peut absorber des HAP lorsqu'elle se trouve en contact direct avec des produits contenant des poussières de HAP, ou au contact de matériaux en contenant tels que le bois créosoté, des chaussures en caoutchouc ou des outils ayant un manche gainé (OFSP, 2008).

L'ensemble de ces produits sont l eplus souvent présents dans les lieux professionnels.

Exposition professionnelle aux HAP

L'exposition professionnelle aux HAP concernerait près de 1,6 millions de salariés en France (Ministère de l'emploi, 2005) plaçant les HAP en tête des composés responsables de cancers professionnels.

Les principales industries émettrices de quantités importantes d'HAP sont caractérisées par des procédés utilisant des produits dérivés de la houille : goudron et brai de houille. Ces industries sont les suivantes :

- Cokeries produisant du coke à partir de distillation de la houille
- Sidérurgie par l'utilisation du coke
- Production d'électrodes en carbone à partir du brai
- Electrolyse de l'aluminium et production de silicium principalement par l'utilisation d'électrodes composées de brai de houille, mais également de pâte de brai nécessaire à la réfection des fours.
- Imprégnation du bois avec l'utilisation de créosote
- Aciérie

Les niveaux d'HAP sont beaucoup plus faibles dans les secteurs utilisant des produits dérivés du pétrole tels que la fabrication de pneus à travers l'utilisation de noir de carbone entrant dans la fabrication du caoutchouc, les industries pétrochimiques et industries du bitume et goudron, et la mécanique avec l'utilisation d'huiles et de graisses.

Plusieurs cancers potentiellement liés aux HAP sont listés dans des tableaux de maladies professionnelles. Seuls certains secteurs d'activités ou modalités d'exposition correspondent à ces tableaux (utilisation de dérivés de la houille, suie de combustion du charbon, certains dérivés pétroliers et leurs produits de combustion).

Des tableaux de maladies professionnelles se rapportent à des produits incluant des HAP. Il s'agit des tableaux 16 bis et 36 bis du Régime général qui ont fait l'objet d'une mise à jour par un décret de janvier 2009. Le 16 bis permet la reconnaissance pour certains travaux exposant à la houille et au charbon de trois cancers : le carcinome de la peau, le cancer broncho-pulmonaire et les tumeurs des voies urinaires (vessie, voies excrétrices supérieures), sous réserve d'une exposition de 10 ans. Le tableau 36 bis fournit quant à lui, la liste limitative des travaux susceptibles de provoquer le carcinome de la peau, sous réserve d'une exposition minimale de 10 ans.

L'Inserm estime que le risque du cancer du poumon lié à une exposition professionnelle aux HAP est 2 à 3 fois plus élevé que celui de l'exposition environnementale à ces substances, durant la vie entière (Inserm, 2008).

Tableau : Classification par le CIRC et l'UE de plusieurs HAP, ou préparations et secteurs d'activités émettant des HAP

	CIRC	Union Européenne
НАР		
Benzo[a]pyrène 2B 2	1	2
Dibenzo[a,h]anthracène	2A	2
Benzo[a]anthracène	2B	2
Benzo[e]pyrène	2B	2
Benzo[b]fluoranthène	2B	2
Benzo[j]fluoranthène	2B	2
Benzo[k]fluoranthène	2B	2
Chrysène	2B	2
Indéno[1,2,3,c,d]pyrène	2B	nc
Naphtalène	2B	nc
Produits et secteurs d'activité		
Goudron et brai de houille	1	1
Huiles minérales	1	1
Suies	1	
Fumée de tabac	1	
Cokerie, aluminium	1	1
Gazéification du charbon	1	1
Fonderie de fer et d'acier	1	A. 10
Créosote	2A	

Emissions diesel	2A	2	
Raffinage du pétrole	2A		
Extrait noir de charbon	2B		
Yemissi car esseiacé	2B		

Cancers et HAP

Le CIRC a réévalué les effets cancérogènes des HAP, et en a classé 15 parmi les substances cancérogènes avérés, probables ou peut-être cancérogènes (2008).

Le benzo[a]pyrène est classé cancérogène avéré (groupe 1). Le B[a]P est également classé CMR* de catégorie 2 par l'union Européenne ; ce qui correspond à de fortes présomptions d'effet cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction.

Trois HAP sont classés cancérogènes probables (groupe 2A) : le cyclopenta[c,d]pyrène, le dibenzo[a,h]anthracène et le dibenzo[a,l]pyrène.

Onze autres composés sont classés par le CIRC cancérogènes possibles (groupe 2B). D'autres composés évalués ont été considérés comme inclassables (groupe 3).

L'exposition aux HAP est classée cancérogène avéré pour le cancer du poumon et le cancer de la peau (groupe 1). Certains procédés industriels sont également classés dans le groupe 1 en raison des niveaux d'exposition aux HAP dans ces industries (cokeries, production d'aluminium, production et utilisation du goudron de houille...) (CIRC, 2008). Riches en HAP, les gaz et fumées d'échappement des moteurs diesel sont classés cancérogènes probables (groupe 2A) par le CIRC, le poumon et la vessie étant les organes cibles identifiés.

Tableau: Indications de cancérogénicité chez l'homme et de génotoxicité comme principal mécanisme d'agents classés groupe 1. Traduction à partir du tableau figurant dans l'article du Lancet Oncology, "Evidence for carcinogenicity in humans and for genotoxicity as the main mechanism of the Group-1 agents assessed", CIRC, 2009 (www.thelancet.com/oncology Vol 10 December 2009).

Exposition aux HAP	Sites ou types de tumeurs avec indications suffisantes chez l'homme	tumeurs avec	mácanisma principal
Benzo[a]pyrène	-	-	Forte (groupe 1)
Suie (ramonage)	Peau, Poumon	Vessie	Modérée
Gazéification du charbon	Poumon	-	Forte
Distillation du goudron	Peau	-	Forte
Production de coke	Poumon	-	Forte

Emplacement du goudron (pavage, toiture)	Poumon	Vessie	Forte	
Production d'aluminium	Poumon, Vessie		Faible/Modérée	

Réglementation et HAP

Compte tenu de leurs caractéristiques, la gestion des risques liés aux HAP appelle une réponse globale au niveau mondial.

Dans le cadre de la CEE-NU et de la convention de Genève sur la pollution atmosphérique longue distance, le protocole d'Aarhus visait une réduction des émissions de HAP en dessous des niveaux de 1990. Adopté le 24 juin 1998, et entré en vigueur le 23 octobre 2003, il a été ratifié par la France le 25 juillet 2003. L'objectif a été atteint dès 1994. Cette baisse est principalement à mettre à l'actif du secteur résidentiel et s'explique par une baisse sensible de la consommation de bois, associée à un renouvellement progressif des équipements utilisés. L'évolution des émissions suit d'assez près celle des conditions climatiques, traduisant ainsi le lien entre les émissions et la consommation d'énergie. Il n'est pas attendu d'évolution significative au cours des prochaines années (IFEN, 2008).

La Commission européenne a adopté la directive 2004/107/CE concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant, directive fille de la directive-cadre 96/62/CE sur l'évaluation et la gestion de l'air ambiant. Cette directive européenne vise à prendre en considération les concentrations de HAP dans l'environnement, et fixe pour le benzo[a]pyrène une valeur limite en moyenne annuelle de 1 ng/m³ et un objectif à long terme de 0,1 ng/m³. Il n'y a pas de réglementation pour les émissions d'HAP dans le cas des incinérateurs d'ordures ménagères.

L'Union européenne renforce les limites d'émissions polluantes applicables aux véhicules routiers légers, notamment en ce qui concerne les émissions de particules et d'oxydes d'azote. Il s'agit des normes Euro 5 et Euro 6 en vue de limiter la pollution causée par les véhicules routiers. Il existe ainsi des limites d'émissions pour chaque catégorie d'émissions polluantes et pour différents types de véhicules, reprises dans l'annexe I du règlement (règlement CE n° 715/2007).

Une attention croissante est également portée à la qualité de l'air intérieur, avec en particulier la création par les pouvoirs publics, en 2001, de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI), piloté par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Le deuxième plan national santé environnement (2009-14) confirme la priorité de disposer de valeurs repères qui permettent de positionner les niveaux observés par rapport à des critères sanitaires.

En 2005, la Commission Européenne a proposé une valeur guide pour le naphtalène égale à 10μg.m⁻³. Les conclusions de l'expertise collective de l'AFSSET en 2009 indiquent qu'aucune valeur guide de qualité d'air intérieur (VGAI) à court-terme et intermédiaire ne peut être proposée en l'absence de valeur guide et de valeur toxicologique de référence (VTR). Seule une valeur guide pour des expositions chroniques au naphtalène associées à des effets non cancérogènes est proposée, soit une VGAI long terme de 10 µg.m-3 pour une exposition supérieure à un an. Il a été considéré que les effets cancérogènes n'étaient pas suffisamment établis chez l'Homme pour les prendre en considération dans la proposition d'une VGAI (AFSSET, 2009).

Auteur : Département Cancer Environnement

Sources

rédactionnelles : Anses, CIRC, CSTB, DARES, DRIRE, EFSA, IFEN, INCa, INERIS, INRS, InVS, Inserm, OQAI, OFSP



Nos fiches sur ce thème

- Classification des HAP
- Naphtalène
- · Particules diesel et pollution atmosphérique
- Suie et carbone suie
- Tabac
- Cancer du poumon
- Cancer de la vessie
- Classification des substances cancérogènes par le Centre International de Recherche sur le Cancer
- Polluants Organiques Persistants (POP)
- Article traduit en français : Revue des cancérogènes pour l'Homme F : Agents chimiques et risques

Pour aller plus loin

Etudes et publications scientifiques

- ORS, 2009 : Pollution atmosphérique de proximité liée au trafic : expositions et effets sanitaires
- DARES, 2005 : Huit produits cancérogènes parmi les plus fréquents, Enquête Sumer
- IARC, 2010: Pollution, Part 1, Some Non-heterocyclic Polycyclic Aromatic Hydrocarbons and [...]
- CIRC, 2005 : Carcinogenicity of polycyclic aromatic hydrocarbons
- Xue W et al. 2005: Metabolic activation of polycyclic and heterocyclic aromatic hydrocarbons [...]
- Zmirou D et al. 2000: Personal exposure to atmospheric PAH in a general adult population and [...]
- INRS, 2009 : de l'étude EXPORISQ-HAP : cartographie de l'exposition professionnelle aux [...]
- OMS, 1998: Polynuclear aromatic hydrocarbons. Guidelines for drinking water quality, 2nd ed. Addend

Rapports et textes officiels

Informations des publics

- Code Européen contre le Cancer: Encadré 4 Hydrocarbures aromatiques polycycliques
- Environnement risques et santé, 2007 : Adduits à l'ADN liés aux hydrocarbures aromatiques [...]
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage Cuisson d'aliments dans des bains de friture
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage Fabrication de panneaux de bois
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage Fabrication de peintures
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage Fabrication de produits béton
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage Faiencerie
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage Pose de revêtements routiers
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage Soudage / brasage des métaux
- Office fédéral de la santé publique suisse, 2008 : Dossier HAP
- INRS, 2017: Dossier Agir sur le risque chimique en entreprise
- INRS, 2013: Travailler avec des produits chimiques, pensez prévention des risques

- INRS, 2009 : Fiche Biotox : Surveillance biologique de l'exposition aux HAP, dosage 1-Hydroxypyrène
- INRS, 2009 : Ouvrage collectif sous la direction de Michel Héry, Cancers de la vessie [...]

Dossiers et autres ressources

- Afsset, 2008: Fiches CMR: site Substitution CMR
- CMR, 2008 : Réglementation et suivi médical : présentation par B. Stadler et F Jacquet
- INRS, 2007 : Techniques de prélèvement et d'analyse des HAP dans les locaux de travail
- INRS, Fiche toxicologique sur le benzo[a]pyrène
- Site des monographies du CIRC
- Tarantini A., 2009 : Modulation de la génotoxicité des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- Techno sciences. Présentation du pétrole

PROJET DE NOUVELLE USINE D'ENROBES DANS LA ZONE D'ACTIVITE

Rétablir certaines vérités

Mesdames, Messieurs,

Nous déplorons la campagne de désinformation en cours pour dénigrer le projet de remplacement de notre unité de production d'enrobés qui existe depuis plus de 40 ans sur votre commune. Les propos tenus sur les réseaux sociaux et tracts édités par certains opposants à ce projet, dont le contenu est douteux voire diffamatoire, perturbent le bon déroulement de la consultation publique d'autant plus que, compte tenu des règles sanitaires en vigueur, nous disposons de peu de moyens pour y répondre (organisation d'une réunion publique ou visites de sites).

Nous avons à cœur de rétablir certaines vérités en toute transparence :

- Notre projet vise à investir pour remplacer l'unité de production actuelle, qui a été mise en service en 1979, par une nouvelle usine d'enrobés : NON IL NE S'AGIT DONC PAS D'UNE USINE SUPPLEMENTAIRE!
- Cette nouvelle usine produira les mêmes quantités annuelles d'enrobés utiles pour les projets d'entretien des infrastructures routières de la région (A26 et A21, RD301; RD 939, réseaux routiers communaux et intercommunaux). NON IL N'Y AURA PAS PLUS DE CAMIONS ET LEUR TRAJET SERA RIGOUREUSEMENT LE MÊME POUR REJOINDRE L'ECHANGEUR AUTOROUTIER!
- Nous sommes disposés à investir 6 millions d'euros pour construire une nouvelle usine qui bénéficiera de la technologie la plus récente sur le marché, ce qui permettra, entres autres :
 - o de réduire les consommations énergétiques de 40%,
 - o de recycler jusqu'à 50% d'agrégats d'enrobés provenant du rabotage de vos routes,
 - o d'encore mieux maîtriser les bruits d'exploitation et supprimer les odeurs grâce à un bardage intégral de l'usine, ainsi que les envols de poussières (stockage des sables sous hangar en particulier)
- Sur le terrain de l'ancienne usine qui sera démontée, nous continuerons nos activités de recyclage de matériaux de démolition. NON IL N'Y AURA PAS DE NOUVELLE USINE DE CONCASSAGE A COTE DE NOTRE FUTURE USINE D'ENROBES!

Notre Groupe dispose d'un savoir-faire reconnu dans la fabrication d'enrobés à chaud par l'exploitation de plus de 200 usines en France, dont celle que vous connaissez dans la zone d'activité de votre commune (notre filiale Artois Enrobés) qui a produit plus de 3 millions de tonnes d'enrobés depuis 40 ans sans porter atteinte à son environnement ou sans dévaloriser l'immobilier dans votre commune comme cela a pu être lu sur certains contenus dont la motivation principale est de chercher à vous manipuler.

Sachez que nous restons à votre écoute et à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

La Direction de Sté Pas de Calais Enrobés

Contacts: herve.capelle@eurovia.com

eleclercq.ae@wanadoo.fr



Fédération régionale d'associations FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS DE FRANCE

Le 5 avril 2021

Préfecture du Pas-de-Calais Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr

Objet : avis de FNE Hauts-de-France Consultation du public pour l'implantation d'une usine d'enrobés à chaud S.A.S PAS-DE-CALAIS ENROBES sur la commune de Sains-en-Gohelle (62114), du 08 mars au 08 avril 2021

PREAMBULE

France Nature Environnement Hauts-de-France rassemble des associations des 5 départements allant de Château Thierry à Dunkerque avec l'objectif la préservation de la nature et de l'environnement. Elle regroupe à ce jour plus de 8700 adhérents indirects regroupés dans une quinzaine d'associations locales et régionales, de Picardie et du Nord Pas de Calais dont les actions couvrent les thématiques suivantes : énergie, déchets, qualité de l'air, agriculture-élevage, biodiversité, aménagement du territoire...

FNE hauts-de-France est affilié à la fédération nationale FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, porte-parole de près de 850000 adhérents des 3500 associations regroupées au sein de 80 organisations adhérentes sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin.

FNE hauts de France Donne un avis défavorable au projet de la Société PAS de Calais Enrobés, principalement en raison :

Des risques pour la santé des habitats riverains et plus éloignés, des nuisances sonores, produites par les transports incessants plus de 76 camions jours de 6 du matin à la fin d'après-midi.

De la pollution de l'air liées aux rejets par fumée et leur dépôt sur les cultures environnantes.

De manière plus détaillée, nous listons ci-dessous les effets avérés sur la santé :

Une fois chauffé, le bitume émet des fumées pouvant contenir des substances dangereuses pour la santé des salariés exposés. Toux, maux de tête, perte d'appétit sont notamment observés. Le bitume n'est pas référencé dans la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (CLP), qui permet d'assurer que les dangers présentés par les substances chimiques soient clairement communiqués aux travailleurs et aux consommateurs de l'Union européenne. En effet, dans des conditions normales de température et de pression atmosphérique, le bitume ne présente pas de dangers.

En revanche, lorsque le bitume est chauffé à des températures pouvant atteindre ou dépasser 210°C, il émet des fumées pouvant contenir des substances dangereuses (hydrocarbures aromatiques



Fédération régionale d'associations FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS DE FRANCE

polycycliques, hydrocarbures linéaires, aromatiques etc.). Le caractère irritant des fumées de bitume pour les voies respiratoires a été prouvé dans plusieurs études.

Les fumées de bitume contiennent des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont le Benzo[a]Pyrène (BaP), le naphtalène, le pyrène. La présence du BaP dans les enrobés bitumineux est de l'ordre du mg/kg, (substance classée officiellement par le CLP comme cancérogène de catégorie 1b, susceptible de provoquer le cancer). La concentration de ces produits dans les fumées est faible, largement en dessous des valeurs limite d'exposition professionnelle (VLEP), quand elles existent, mais le nombre de substances différentes émises est important. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a ainsi classé l'exposition aux fumées de bitumes lors des travaux de revêtements routiers comme possiblement cancérogène pour l'homme (groupe 2B).

Le bitume oxydé est pour sa part utilisé à des températures encore plus élevées, pouvant dépasser les 210°C. La présence des huiles de fluxage et l'élévation de la température d'utilisation se combinent pour entraîner une augmentation de la concentration en HAP dans les fumées. L'exposition aux fumées de bitumes lors des travaux d'étanchéité a donc été classée par le CIRC comme probablement cancérogène pour l'homme (groupe 2A). Augmenter la température du bitume de 12°C produit 2 fois plus de fumées de bitume (l'augmenter de 24°C, 4 fois plus, etc.)

Le goudron de houille, un cancérogène avéré

Du fait de la présence d'HAP cancérogènes en grande quantité, notamment plusieurs g/kg de Benzo[a]Pyrène (BaP), le goudron et ses dérivés (fluxants houillers) sont classés officiellement par le règlement CLP comme cancérogène catégorie 1a (substance dont le potentiel cancérogène pour l'être humain est avéré) et par le CIRC dans le groupe 1 (agent cancérogène).

Alimentation du finisseur en enrobé sources - INRS

Deux modes d'exposition possibles

Les salariés peuvent être exposés au bitume et ses dérivés de deux façons :

par inhalation:

Les opérateurs peuvent respirer les fumées dégagées lors de la mise en œuvre du bitume sous toutes ses formes : pur, enrobé routier, asphalte, bande bitumineuse en étanchéité etc. Cette exposition dépend bien sûr de la température à laquelle est chauffé le bitume, mais aussi de la surface d'échange entre le produit bitumineux et l'atmosphère de travail, de la proximité entre l'opérateur et cette surface, etc.

par contact cutané :

Lorsque les fumées de bitume se condensent sur leur peau, leurs vêtements ou les équipements de travail, les opérateurs peuvent également être exposés. Le contact avec les outils et les vêtements salis par le bitume et ses dérivés est donc exposant. L'exposition cutanée peut aussi découler de l'utilisation de solvants : lorsque ces derniers se déposent sur la peau, ils sont susceptibles d'accentuer la pénétration cutanée d'autres polluants.

Le Président Thierry DEREUX